



Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Ecublens
Jeudi 9 novembre 2023 – 20h00
Grande Salle du Motty

Présidence : M. Charles Koller
Secrétaire : Mme Silvana Passaro
Scrutateurs : Mme Fiona Calame
 M. Anton Gaillard
Huissier : M. Florent Durussel

Ordre du jour

1. **Appel**
2. **Communications du Bureau du Conseil**
3. **Approbation de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 22 juin 2023**
5. **Assermentation**
 - a. Un Conseiller, une Conseillère pour le parti de l'UDC
6. **Elections**
 - a. Election d'un scrutateur ou d'une scrutatrice
 - b. Election d'un scrutateur suppléant ou d'une scrutatrice suppléante
7. **Préavis 2023/09 : Collège Mars – Rénovation, assainissement énergétique et surélévation du bâtiment – Crédit de construction**

8. **Rapport - préavis 2023/010 : Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 14 - Chemin des Esserts / route du Bois – Crédit de construction »**
9. **Rapport - Préavis 2023/11 : Réfection des chemins agricoles – Levée des oppositions suite à l'enquête publique**
10. **Rapport de la Commission de prise en considération** : Postulat de M. le Conseiller Jean Aristide Timba Bema : « Pour une politique communale volontariste de lutte contre le racisme et les discriminations ».
11. **Droit d'initiative**
 - a. Interpellation de M. le Conseiller Gabriel Delabays : « Addictions et puffs, nos jeunes toussent et s'exposent aux dangers : fait-on suffisamment de prévention ? »
 - b. Postulat de Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano : « Pour une couverture 5G adaptée aux besoins essentiels, respectueuse du bien-être de notre population et en cohérence au plan climat communal ».
 - c. Interpellation de Mme la Conseillère Ines Bortis Bagnoud et M. le Conseiller Daniel Sage : « Sécurisation du cheminement piéton de la route Reculan ».
 - d. Autres interventions

12. Divers

13. Communications municipales écrites et orales

M. le Président

Je souhaite la bienvenue dans la Grande Salle du Motty à M. le Syndic, aux membres de la Municipalité, aux Conseillères et Conseillers communaux, à l'Huissier, aux techniciens, à la Secrétaire et au public.

1. Appel

M. le Président

Je passe la parole à Mme la Secrétaire, Silvana Passaro, pour l'appel.

- ⇒ **L'appel relève la présence de 55 Conseillères et Conseillers, 17 personnes sont excusées et 2 arrivent plus tard.**

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Alongi Guseppe, Amiguet-Vercher Amélia, Bischoff Basile, Corrado Giampiero, Demontis Debora, Donzel Nader, Ducry Olive, Dudt Jean-Paul, Eyrauch Claudio, Gabriel Christine, Gabriel Ophély, Ibarrola Aitor, Karpushova Irina, Luye Rémy Enga, Raboud Pamela, Turtora Carlo et Vero Stefania.

Conseillères et Conseillers absents : -

Conseillères et Conseillers arrivent plus tard : Mme Krug Alice et M. Schelling Alexandre

Un poste est vacant suite à la démission de M. Cédric Weissert.

⇒ **Le quorum étant atteint - l'Assemblée peut valablement délibérer, la majorité est fixée à 29.**

2. Communications du Bureau du Conseil

- **Au chapitre des communications présidentielles**

Elections Fédérales 2023

Le Président

Je remercie toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de la journée, à savoir ;

- 35 dépouilleurs,
- les membres du Bureau,
- notre huissier,
- Mme Teuta, responsable du contrôle des habitants,
- et des membres du personnel communal pour aider à la mise en place de la salle et la saisie informatique des bulletins du Conseil national.

J'adresse des remerciements particuliers à notre 2^{ème} vice-présidente, Mme Daniela Miéville, qui a pris la présidence de cette journée de dépouillement et à Mme Silvana Passaro, secrétaire du Conseil, pour le côté organisationnel.

Elections au Conseil des Etats du 22 octobre 2023 – Premier tour

- *Electeurs Inscrits : 5'610*
- *Bulletins Rentrés : 2'180*
- *Taux de participation 38.86 %*

Elections au Conseil national du 22 octobre 2023

- *Electeurs Inscrits : 5'610*
- *Bulletins Rentrés : 2'016*
- *Taux de participation 35.94 %*

Pour le deuxième tour, le dimanche 12 novembre, seuls les membres du Bureau ont été convoqués pour le dépouillement.

- **Au chapitre des représentations**

J'ai eu le plaisir de représenter le Conseil communal aux événements suivants :

- *mardi 1 août 2023 : Fête du 1er août*
- *lundi 28 août 2023 : Soirée des nouvelles citoyennes et citoyens*

- samedi 2 septembre 2023 : Tournoi de pétanque de la Jeunesse d'Ecublens
- mercredi 13 septembre : 40 ans des Mouflets
- lundi 18 septembre 2023 : Conférence d'ouverture des cours UNIL-Géoscience
- jeudi 21 septembre 2023 : Assermentation de la POLOUEST
- samedi 23 septembre 2023 : Fête au Motty

- **Au chapitre des correspondances**

J'ai reçu, le 3 août, la démission de M. Jean-Marc Bressan, vienne ensuite du groupe FORUM

⇒ **Annexe 1**

Le 6 novembre, j'ai reçu la démission du Bureau de M. le Conseiller Pierre Delisle, groupe FORUM

⇒ **Annexe 2**

- **Au chapitre des communications présidentielles**

Le lundi 6 novembre 2023, une délégation du Bureau du Conseil et moi-même avons rencontré la Municipalité pour discuter de la possibilité de créer une Commission associée au plan climat. Le Bureau tiendra au courant le Conseil communal de l'avancement de ce sujet.

L'élection de Mme Valérie Bernier au poste de scrutatrice lors du Conseil communal 22 juin 2023 est déclarée comme nulle et donc annulée. Madame Valérie Bernier occupait déjà le poste de scrutatrice du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2023.

Or le règlement communal stipule à l'article 13.4 que :

« Le président et les deux scrutateurs ne sont pas immédiatement rééligibles à la même fonction ».

La préfète du district a été consultée et les présidents de groupes ont été informés en juin par l'ancien Président du Conseil communal, M. Jean-Claude Merminod.

Je souhaite rappeler le délai de remise des rapports des Commissions en lisant un extrait du règlement du Conseil communal "rapports des commissions" Article 56 ealinéa 2

« Les Commissions doivent faire parvenir au Secrétaire du Conseil communal leur rapport écrit, signé par le Président et le rapporteur de la commission, au plus tard une semaine avant la date du Conseil.

Le Secrétaire du Conseil communal est chargé de leur diffusion auprès des Conseillers, au moins quatre jours avant la séance du Conseil, sur le site internet de la Commune. Une copie est également à leur disposition au Greffe communal. Les cas d'urgence demeurent réservés ».

Je rappelle aussi que si un membre du Conseil souhaite afficher des slides de présentation durant le Conseil communal, il est prié de les envoyer au plus tard le mercredi précédant le Conseil à notre Secrétaire avec un mot d'explication. (secretaire.conseil@ecublens.ch)

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président

J'ouvre la discussion sur le point 3.

La discussion n'étant pas demandée, nous pouvons passer au vote.

⇒ **Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 22 juin 2023

M. le Président

J'ouvre la discussion sur le point 4.

La discussion n'étant pas demandée, nous pouvons passer au vote.

⇒ **Au vote, le procès-verbal du 22 juin 2023 est accepté à une large majorité moins une abstention.**

5. Assermentation

M. le Président

Nous allons procéder à l'assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal en remplacement de M. Cédric Weissert du groupe UDC.

Je vais demander à Mme Snezana Markovic, de se placer devant l'Assemblée afin que je lise le serment.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. »

« Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Mme Snezana Markovic

Je le promets

M. le Président

J'invite Mme la Conseillère Snezana Markovic à rejoindre les rangs de son parti sous les applaudissements de l'Assemblée.

L'effectif passe à 56 Conseillères et Conseillers présent-e-s. La majorité est de 29 voix.

6. Elections

- **Election d'une scrutatrice ou d'un scrutateur**

M. le Conseiller Jacky Leimgruber

Je propose la candidature de M. le Conseiller Claudio Eyrauch, groupe FORUM.

M. le Président

Y a-t-il d'autres propositions ?

Considérant que nous sommes en présence d'un candidat pour un poste, je vous invite donc à désigner tacitement par acclamation M. Eyrauch.

- **Election d'une scrutatrice suppléante ou d'un scrutateur suppléant**

M. le Conseiller Sebastian Süess

Je propose la candidature de Mme la Conseillère Valérie Bernier.

M. le Président

Y a-t-il d'autres propositions ?

Considérant que nous sommes en présence d'un candidat pour un poste, je vous invite donc à désigner tacitement par acclamation Mme Bernier.

7. Préavis 2023/09 : Collège Mars – Rénovation, assainissement énergétique et surélévation du bâtiment – crédit de construction

M. le Conseiller Nicolas Morel, rapporteur.

Je vais vous lire quelques passages de ce rapport qui compte 8 pages.

La Commission s'est réunie le 9, le 16 et le 30 octobre 2023.

Avant de commencer, j'aimerais préciser qu'il y a une coquille dans le rapport, la date de la séance mentionnée est le 9 octobre et non novembre.

Je vais vous lire les conclusions qui se trouvent au point 5 du rapport.

Une minorité de la Commission estime, bien qu'elle admette la pertinence des arguments précités, qu'elle pourrait se satisfaire de corrections et compléments d'informations à fournir par la Municipalité d'ici la fin de l'année, et accepter tel quel ce préavis.

La majorité de la Commission relève, quant à elle, qu'elle est parfaitement consciente de l'importance de trouver une solution pour les élèves de la commune sans trop tarder. Toutefois, elle est attachée à trouver une solution qui la convainque que la

décision sur l'option choisie est optimale, non pas à court terme uniquement, mais également à moyen/long terme. Et cela, sur l'aspect des besoins quantitatifs, du développement durable et du coût financier. Et donc, le Conseil doit disposer des informations nécessaires sur les besoins futurs ainsi que d'une solution comparative dûment chiffrée.

La Municipalité a prévu une solution transitoire de containers pour 1 ½ année pour le prix de 2'060'000 CHF HT. Si, pour répondre à une analyse sérieuse et complète et trouver cette solution transitoire paraît marginal, puisque la réalisation et le démontage des containers représentent à eux seuls plus de 1'500'000 CHF, la location ne représentant pas le solde.

Le règlement de Conseil communal stipule, à l'article 56 alinéa 3, qu'une Commission ad hoc peut proposer l'acceptation, le renvoi pour une nouvelle étude, le rejet ou la modification des conclusions.

Après délibération à une majorité de 8 commissaires, 2 commissaires étant favorables à l'acceptation du préavis, la Commission vous recommande de renvoyer le préavis 2023/09 à la Municipalité pour une nouvelle étude comprenant :

1. Une analyse des besoins en classes scolaires et salles de gymnastiques actuelles et futures, dans un horizon raisonnable de 10-15 ans au moins, étude basée notamment sur le développement des quartiers en cours et des décisions désormais connues au niveau intercommunal ;
2. Un projet de construction d'un nouvel immeuble répondant aux besoins déterminés ci-dessus, impliquant les possibilités d'implantation et de mise en valeur de l'ensemble du complexe scolaire du Pontet. La Commission précise qu'elle ne demande pas un projet détaillé sur base de soumissions, mais bien un programme architectural fonctionnel établi par nos mandants et une estimation de coût basée sur les prix standards et pratiqués en la matière actuellement ;
3. Le projet actuel soumis ce soir complété par le détail des gains énergétiques et financiers détaillés engendrés par ce projet, et les prix actualisés au moment de la présentation du nouveau préavis, projet qui demeure une alternative cas échéant ;
4. La recherche proactive d'une solution transitoire moins onéreuse (école provisoire) ;
5. Le plan des aménagements extérieurs du site du Pontet avec, dans la mesure du possible, un concept de dépose-minute et la somme des investissements y relatifs.

M. le Président

Je remercie M. le Conseiller Morel pour son rapport.

J'annonce l'arrivée de Mme la Conseillère Alice Krug et de M. le Conseiller Alexandre Schelling.

L'effectif passe à 58 Conseillères et Conseillers. La majorité est de 30 voix.

M. le Conseiller Eric Darbellay, rapporteur.

Je souhaite vous lire le préambule afin que vous compreniez mieux les conclusions.

⇒ Après délibération, à l'exemption d'un non-votant, c'est avec 4 oui et 2 abstentions que la Commission des finances vous recommande d'adopter le préavis 2023/09 tel que présenté.

La Commission émet néanmoins un vœu.

Vœu de la Commission des finances

Étant que les coûts de l'école provisoire soient amortis sur leur durée dès sa mise en exploitation et pas sur 4 ans.

M. le Président

Je constate que nous sommes en présence d'une proposition de renvoi à la Municipalité de la part de la Commission ad hoc.

Je vous lis l'Art. 56 al3 de notre règlement, qui fait référence à cette situation.

Lorsqu'il s'agit de l'examen d'un préavis municipal, les Commissions en proposent l'acceptation, le renvoi pour une nouvelle étude, le rejet ou la modification de ses conclusions.

Je vous propose de traiter le préavis de la manière suivante :

- 1. discussion sur l'ensemble du préavis*
- 2. vote sur le renvoi en Municipalité*
- 3. éventuellement : traitement de l' / des amendements*
- 4. éventuellement : discussion sur le préavis amendé*
- 5. vote du préavis*

Avez-vous des remarques sur cette façon de procéder ?

M. le Conseiller Sebastian Süess

Je pense que le renvoi en Municipalité devrait être fait tout à la fin avant le point le point 5.

M. le Président

Vu qu'ils ont proposé un renvoi à la Municipalité sur la base d'un préavis, si un amendement était proposé, nous devons traiter le renvoi avant de pouvoir traiter l'amendement. Nous ne pourrions pas voter le renvoi sur un préavis amendé.

Avant d'ouvrir la discussion, la Municipalité a souhaité s'exprimer.

Mme la Municipale Danièle Petoud

Nous remarquons que le rapport de la Commission ad hoc a beaucoup de remarques et de points en suspens.

Je vous propose de reprendre certains points du rapport, qui ont été discutés avec mes collègues et d'y apporter des précisions, afin que vous puissiez poser des questions complémentaires.

Mme la Municipale continue en lisant son texte.

⇒ **Annexe 3**

Nicolas Morel

Dans la Commission, vous avez vu qu'il y avait deux commissaires qui faisaient partie de la minorité et j'en fais partie. J'étais parmi ceux qui ont accepté le préavis pour plusieurs raisons.

La première était, une certaine urgence dans la réalisation de ces travaux qui a été confirmée par M. Dufour, directeur des écoles. Or renvoyer ce préavis, cela va engendrer un délai supplémentaire.

La deuxième a un impact écologiste. Il est préférable de rénover un bâtiment que de le détruire.

J'ai entendu un autre argument qui disait que ce bâtiment est particulièrement « moche ». Mais justement, je pense que la rénovation, même si nous n'avons pas eu de maquette, pourra lui permettre d'avoir une « très belle gueule ».

J'ai par contre un certain nombre de critiques que vous retrouvez dans la conclusion du rapport. De ce fait, je vais déposer un vœu.

Vœux de M. Morel :

Dans le cadre de la discussion sur le crédit de construction pour la rénovation du collège Mars (préavis 2023/09), je souhaite que la Municipalité, en parallèle avec les travaux de préparation du chantier de rénovation, complète le préavis sur les points suivants et fournisse au Conseil communal (par exemple dans le cadre des communications municipales) :

- 1. Une analyse des besoins en classes scolaires et salles de gymnastiques actuelles et futures, dans un horizon raisonnable de 10 à 15 ans au moins, étude basée notamment sur le développement des quartiers en cours et des décisions désormais connues au niveau intercommunal ;*
- 2. Dans un délai à fin décembre 2023, une analyse détaillée des gains énergétiques et financiers engendrés par ce projet.*

Il manque, en effet, une étude sérieuse thermique dans ce préavis.

⇒ **Annexe 4**

Mme la Municipale Pascale Manzini

Je vais rebondir par rapport à ces vœux de planification scolaire. Je remercie la Commission des finances qui a fait un rapport très clair. Je comprends que cette Commission aimerait avoir une vue d'ensemble.

Lors du Postulat de M. le Conseiller Delabays, je n'avais pas encore en main tous les éléments car on ne savait pas si on allait devoir scinder l'établissement en établissement primaire – secondaire, ou si nous devions partager les élèves avec d'autres communes alentours. Depuis le printemps dernier, les communes de l'Ouest lausannois ont pris leur décision, selon la demande du canton. Nous allons rester un établissement primaire et secondaire. Cela nous permet de mieux anticiper les besoins.

La surélévation de Mars était indépendante du plan de développement scolaire car elle répond en partie à des besoins actuels. Cela n'influence pas la réflexion globale du plan de développement futur.

Quand on parle de développement scolaire, maintenant que nous savons que nous allons rester un établissement primaire et secondaire sur Ecublens, ce plan de développement scolaire va déjà commencer, comme indiqué dans la communication municipale au point 5 par une étude du développement du Pontet.

Si on regarde les chiffres des nouveaux habitants prévus dans tous les plans de quartier en construction à Ecublens, les primaires actuels qui deviendront des secondaires et autre potentiel de construction d'ici à 2050, en faisant un calcul grossier, selon les données du service de l'Urbanisme, soit 10 ou 11% d'élèves en fonction des habitants, voici les chiffres prévisibles pour le Pontet :

- *67 élèves en plus d'ici à 2030 soit environ 4 classes*
- *Plus 90 élèves qui s'ajouteraient d'ici à 2050*
- *Puis une cinquantaine d'élèves au-delà de 2050.*

Au niveau du primaire, la pression de 2 ou 3 classes et des classes de dégagement pour la Coquerellaz se fait sentir d'ici à 5 ans. 2 de plus à 10 ans. Rien pour le Croset Parc.

De fait, la surélévation de Mars répond à un besoin actuel avec 3 salles de classes supplémentaires. Il en faudrait 3 autres d'ici 10 ans.

Avec la surélévation, nous obtenons la classe informatique supplémentaire nécessaire actuellement, la salle polyvalente (art visuel) de plus pour les besoins actuels et une salle de musique.

La réponse aux besoins de salles de dégagement qui pourra être complétée de manière rapide et facile par l'optimisation des grands espaces dans les couloirs du collège de Jupiter comme nous avons déjà commencé à le faire avec des coûts moindres qui entrent dans les budgets annuels.

Comme vous pouvez le constater, nous ne sommes pas dans le flou et nous ne naviguons pas à vue.

Pour rappel le travail du directeur est de gérer presque 200 personnes, 1500 élèves et 3000 parents. En plus de faire respecter le cadre normatif en matière d'outil de travail pour un enseignement de qualité répondant aux besoins de notre population d'Ecublens.

De plus, il est utile de rappeler que l'outil de travail Mars n'est plus adéquat pour l'enseignement tant, du point de vue des températures qui y règnent, que pour sa qualité d'isolation. Les deux premières semaines d'école, les élèves n'ont pu travailler que le matin car l'après-midi il faisait plus de 37 degrés dans les classes. Les fenêtres ne s'ouvrant plus, le directeur a dû leur donner congé. Ces conditions de travail ne sont plus acceptables ni pour les élèves, ni pour les enseignants.

J'espère vous avoir amené plus d'éléments répondant aux questions. Tous les éléments techniques vous seront apportés et vous verrez que nous ferons des économies énergétiques et que pour le plan climat c'est tout à fait adéquat.

Ce n'est pas qu'une préoccupation municipale mais aussi des employés communaux. En effet, ce soir, des chefs de service et leurs adjoints sont là pour vous écouter avec

bienveillance car ils ont beaucoup travaillé pour ce projet et c'est important pour eux qu'il passe afin d'apporter un soulagement pour les écoles.

M. le Conseiller José Birbaum

Je remercie Mme Manzini pour ces informations complémentaires. Elles auraient été utiles dans le préavis, soit en annexe, soit intégrées dans celui-ci. Cela nous aurait permis d'y voir plus clair dans ce projet.

J'aimerais revenir sur certains points du rapport de la Commission ad hoc qui n'ont pas été lus par le rapporteur.

En préambule, je souhaiterais rappeler un point. Durant le Conseil du 25 mars 2021, M. le Conseiller Posega avait proposé un amendement : « approuver le crédit d'étude pour la rénovation et l'assainissement énergétique du bâtiment Mars, permettant d'apprécier plusieurs variantes possibles de réalisation qui tiennent compte du meilleur ratio efficacité-prix sans exclure une démolition-reconstruction complète ». Nous avons eu plusieurs projets, à ce moment-là, et chaque fois, le Conseil était très mitigé sur les investissements qui devaient être faits. Nous étions aussi toujours devant le fait accompli, où il n'y avait plus le choix. Chaque fois, la pression de dernière minute, nous faisait voter pour le préavis discuté. Pour une fois, nous aimerions avoir une variante.

Lors du deuxième crédit d'étude, j'ai questionné Mme la Municipale Petoud du pourquoi ce manque de cette variante qui finalement permettait d'exclure un nouvel immeuble ou une transformation. Il m'a été répondu que nous n'étions pas au préavis mais qu'au crédit d'étude. Selon moi, cela aurait été le bon moment pour faire ce choix. Sauf qu'avec le projet final, il n'y a pas d'alternative construction et aménagement.

Je reviens sur ce que Mme Petoud avait déclaré à ce moment-là, que cela aurait fait beaucoup plus cher que les 4 millions qui avaient été prévus, vu qu'une salle de classe coûterait un million. Le montant de 11 millions était considéré trop cher et qu'il n'était pas question de démolir cet immeuble. Comme on le remarque, on est arrivé sans alternative d'un nouveau projet.

Je souhaiterais vous lire le point 4 du rapport de la Commission ad hoc : « Appréciation de la commission ».

Concernant le projet présenté

Du point de vue de la sécurité financière, il nous a été précisé que 80% du devis est basé sur des soumissions. La Commission rappelle que le préavis de l'Auberge communale était basé sur 85% de soumissions, et notre Conseil a été contraint de ratifier un très important dépassement. En l'occurrence, certaines adjudications du projet remontent à plus de 6 mois, et ne sont donc probablement plus engageantes. Dans le budget, le risque pour renchérissement a été pris en compte pour 200'000 CHF, soit 1.4% du coût total, ce qui paraît faible.

Un projet de transformation comporte de manière générale beaucoup plus de risques de surprises et donc des plus-values exigibles, qu'un immeuble neuf. Le poste divers et imprévus de 500'000 CHF, soit 3,4% du coût, paraît là également optimiste.

Sur le plan général

Faisant fi de la volonté du Conseil communal telle que rappelée plus haut, la Municipalité nous soumet ce jour un unique projet visant à la transformation du bâtiment existant, pour un prix probablement proche de la construction d'un bâtiment

neuf. Nous gardons l'ancienne structure du bâtiment, notamment en ce qui concerne son concept architectural, la répartition des surfaces construites, la dimension des salles de classe, le mode de chauffage, le design, etc. L'idée de pouvoir créer 2 étages supplémentaires a dû être abandonnée pour des raisons de capacités structurelles de l'immeuble existant principalement. Malgré un investissement très élevé, nous garderons un immeuble âgé de 50 ans, bien rénové certes, mais avec une conception architecturale et fonctionnelle qui ne correspondrait probablement pas à celle d'une école moderne. La Commission rappelle par ailleurs qu'il s'agit d'un édifice public communal dont le positionnement au centre de la plaine du Croset, sur un axe circulant de la commune, devrait en faire un immeuble emblématique.

Le Directeur des écoles nous a précisé que l'immeuble Mars ne répondrait qu'aux besoins de ce jour en classes scolaires. Qu'en sera-t-il des prochaines années ? En réponse à un commissaire, le Directeur des écoles a également exprimé un important besoin en salles de gymnastique au complexe scolaire du Pontet, celles existantes actuellement étant insuffisantes pour répondre aux nécessités actuelles. Néanmoins, aucune donnée fiable ne nous est fournie à ce jour.

L'environnement des immeubles scolaires (préau, jardins, dépose-minute, etc) du complexe scolaire du Pontet fait l'objet d'une étude par la Municipalité. Cependant, la Commission aurait souhaité que cette étude soit intégrée au projet, pour que le Conseil ait une vision globale de ce que sera le futur complexe scolaire du Pontet. Le terrain communal sur la plaine du Croset est précieux et les m² doivent être utilisés de manière rationnelle, en utilisant les sous-sols et la hauteur, tant que faire se peut.

M. le Conseiller Michele Mossi

Nous sommes sollicités aujourd'hui pour répondre à un double besoin :

- d'un côté l'assainissement d'un bâtiment scolaire de plus de 50 ans ne répondant plus aux objectifs énergétiques d'aujourd'hui*
- et de l'autre côté la construction de 3 nouvelles salles de cours selon les besoins actuels de l'école.*

J'ai bien compris cela, et j'ai également bien compris que le projet proposé répond pleinement à ce double besoin.

J'ai bien compris que le conseil communal a voté un plan climat qui encourage l'assainissement des bâtiments considérés comme passoires énergétiques. Mais Si l'investissement est économiquement raisonnable. Aujourd'hui, je n'ai pas compris pourquoi ce projet peut être considéré comme économiquement raisonnable.

En Commission, on nous a dit que la destruction-reconstruction coûte bien plus cher que la modernisation et le rehaussement, mais je n'ai trouvé aucune justification à cette affirmation.

Je peux même vous donner 2 exemples locaux où l'on voulait faire du neuf avec du vieux, mais en fin de comptes on a détruit le vieux et on n'a fait que du neuf, et ceci dans le respect du développement durable :

- o la vaudoise Arena*

- le pôle muséal MCBA

Et alors pourquoi pas aussi chez nous ?

J'ai compris que l'école et nos jeunes ont besoin de classes supplémentaires et de classes fonctionnelles adaptées à l'enseignement moderne (des classes plus petites, des classes thématiques, des salles de dégagement, de nouvelles salles de gym, etc.). Mais je n'ai pas compris comment le projet proposé, et surtout les 14 millions investis répondent à ces besoins en ne proposant en fait que 3 classes supplémentaires et on ne répondant ainsi qu'à une seule partie des besoins d'aujourd'hui. Et dans 5 ans ? et dans 10 ans ? On recommence ? Mais on ne pourra plus ajouter des étages.

Nous parlons de durabilité, d'investissements sur le long terme, d'investissements pertinents. J'ai compris que le collège actuel a été utilisé efficacement et pleinement pendant 50 ans, mais je n'ai pas compris comment le projet proposé pourra encore être d'actualité et répondre pleinement aux besoins de nos enfants pas dans 50 ans mais carrément à son ouverture.

C'est peut-être un projet partiel celui qui nous a été présenté, une première étape d'un ensemble, mais je n'ai aucune vision sur l'ensemble.

J'ai compris qu'on doit requalifier les espaces externes, les espaces d'accueil et de récréation, les terrains de jeu et la zone pour des événements festifs communaux, mais là aussi je ne vois pas comment le projet s'inscrit dans cet ensemble.

J'ai compris que le projet est devisé à 14 millions et que le devis se base sur 80% de soumissions rentrées mais je n'ai pas compris comment avec seulement 200'000 francs de renchérissement dans le budget l'on puisse nous assurer du prix final sachant que l'essentiel des offres rentrées datent de plus de 6 mois et qu'elles ne sont donc plus valables.

14 millions, ce n'est pas un investissement anodin.

14 millions = 70 conseillers x 10'000 CHF impôt annuel pendant 20 ans

J'ai compris que le projet est urgent et que les porteacabine peuvent offrir une solution temporaire de qualité, accueillante et fonctionnelle, alors je n'ai pas compris pourquoi cette solution ne peut pas être considérée comme de qualité pour tout de suite et pour une période supérieure à 2 ans, le temps que l'on étudie la requalification de l'espace du Pontet dans son ensemble et après que l'on requalifie ou carrément que l'on refasse entièrement le bâtiment et l'on réaménage l'espace extérieur dans une vision d'ensemble.

Et permettez-moi une toute petite note polémique sur cette urgence, en fait je crois que la notion d'urgence a une définition tout à fait particulière pour la Municipalité : tant qu'un préavis n'est pas prêt, l'objet n'est pas urgent, mais dès que le préavis est prêt, il devient urgent, et alors malheur à toi conseil communal si tu oses le refuser. Je ne trouve pas ça très respectueux.

Vous l'avez compris, à l'évidence ce projet ne me fait pas rêver, ça reste une architecture des années 70, presque soviétique, une caserne, une école de banlieue. Avec un budget de 14 millions, je m'attendais franchement à autre chose.

Moi je raisonne comme un chef d'entreprise ou un bon père de famille, avant de faire une dépense aussi importante, je dois m'assurer qu'elle est justifiée et appropriée selon un besoin clair à moyen et long terme.

Peut-être vous avez raison, peut-être le vôtre correspond au meilleur choix, mais sur la base de ce préavis, je n'ai pas les arguments suffisants pour me prononcer.

Alors je demande un renvoi à la municipalité de ce préavis pour qu'elle nous justifie sur la base d'arguments sérieux que l'assainissement se justifie et que le projet ne porte nullement préjudice à une requalification complète de toute la zone.

Mme la Municipale Danièle Petoud

Je répondrais déjà à M. le Conseiller José Birbaum. Vous avez parlé de l'amendement de M. le Conseiller Posega. En effet, on avait des ambitions. On parlait d'aménagement extérieur, on parlait aussi d'étudier de faire des façades en photovoltaïques. La préoccupation de M. Posega était de ne pas faire des dépenses exagérées.

Par contre, dans l'amendement, est contrairement à ce que disait M. Birbaum, M. Posega l'avait modifié en disant : « Permettant d'apprécier plusieurs variantes possibles de réalisation qui tiennent compte du meilleur ratio efficacité-prix et avait supprimé le souhait de voir et d'étudier la démolition – reconstruction totale du bâtiment. Quant à apprécier plusieurs variantes, ces dernières ont été faites par le mandat qui a été donné de recherches de mandataires. La Municipalité a choisi la variante la plus appropriée et qui apportait une plus-value.

Je reviens sur les arguments de M. Mossi. En mars 2021, quand on parlait de l'amendement de M. Posega démolition - reconstruction, M. Mossi a dit qu'envisager une démolition complète et une reconstruction du collège serait une hérésie, une perte de temps, perte également sur la phase d'étude et sur le plan économique en général. Il considère que ce collège a plusieurs années devant lui. En conséquence, il encourageait le Conseil à refuser l'amendement qui était d'envisager la démolition du collège.

J'aimerais rajouter que grâce aux annexes et aux images lors du deuxième préavis de crédits complémentaires, vous ne pouvez pas dire que vous ne connaissez pas le projet dans son ensemble. Effectivement, on aurait dû inviter les mandataires et l'architecte à venir présenter le projet. Mais nous n'étions pas dans un nouveau projet. C'est un bâtiment déjà connu qui va être assaini et embelli avec des nouvelles façades et un nouvel étage en bois.

M. le Conseiller Alfonso Izzo

J'aimerais donner mon avis par rapport à ce préavis. C'est vrai que lorsque j'ai vu l'ensemble du préavis, au départ, je partageais les conclusions de la Commission ad hoc ; à savoir, renvoyer le préavis à la Municipalité. Je ne trouvais pas normal que l'on mette le Conseil sous pression. En discutant avec des collègues lors de la séance de préparation, j'ai changé d'avis. On se doit de moderniser et d'assainir ce bâtiment.

La population augmente. Nous avons voté au sein de ce Conseil, passablement de plans de quartier. Nous devons rester cohérents. De plus, dans les communications

municipales, on parle de mettre en place le puzzle, comme les salles de gym ou une salle des fêtes.

Je pense que nous pouvons faire confiance à la Municipalité et qu'elle va nous présenter un projet pour l'ensemble du Pontet.

Je vous encourage à voter favorablement pour la rénovation de ce bâtiment.

M. le Conseiller Sebastian Süess

Je vais résumer quelques éléments qui me semblent importants. Ce préavis vise plusieurs buts. Le premier est l'assainissement d'un bâtiment qui fait partie du patrimoine communal. C'est aussi un témoin de l'architecture du passé. Celle-ci est de qualité. Aussi bien les espaces que les escaliers sont plus importants que dans les bâtiments d'aujourd'hui. Ce patrimoine témoin de l'expansion de la commune d'Ecublens doit être protégé.

Le deuxième but est que les conditions d'enseignement ne sont plus acceptables dans ce bâtiment. On ne peut souhaiter ni aux enseignants, ni à nos enfants de faire l'école dans ces conditions. Il est important que nous prenions une décision afin que ce projet aille de l'avant.

Le troisième élément, comme l'a dit Mme Manzini, est que nous ne pouvons pas répondre aux exigences cantonales, à l'heure actuelle. Je suis fier de nos écoles et nous devons garder ce niveau de qualité.

Le quatrième élément est que certains Conseillers souhaitent retarder l'étude de ce bâtiment afin de pouvoir étudier l'ensemble du site du Pontet. C'est une bonne réflexion quand on parle d'un nouveau bâtiment. On est dans un contexte différent. Le bâtiment est déjà existant. Il y a très peu d'influence d'un éventuel réaménagement du site du Pontet.

Je souhaite que nous soyons responsables. Nous devons penser au signal que nous donnons à nos jeunes.

Je vous invite à voter en faveur de ce préavis.

M. le Conseiller Michele Mossi

Je me permets de répondre à Mme la Municipale Petoud. Le préavis qui nous a été présenté en 2021 parlait d'un crédit de rénovation de 5 millions. Dans ce cas, l'assainissement du bâtiment était censé.

Aujourd'hui, nous parlons de trois fois plus. Dans ce cas, selon moi, les données à notre disposition ne sont pas suffisantes pour savoir si ce projet est censé ou pas.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Je remercie la Municipalité pour les éclaircissements en lien avec le postulat que j'avais déposé il y a une année. Il traduisait l'inquiétude de plusieurs Conseillers ; à savoir, qu'elle est la vision globale de notre site scolaire.

Je pense qu'il ne faut pas se précipiter et éviter d'agir dans l'urgence. On est tous conscients dans ce Conseil du bien-être des élèves, des enseignants et des parents. C'est pour cette raison qu'il faut réfléchir et ne pas voter ce préavis tel quel, mais le renvoyer à la Municipalité pour qu'elle puisse examiner tous les éléments.

Actuellement, on ne répond pas à toutes les exigences cantonales. C'est bien d'être exemplaire, autant se donner deux ou trois ans pour le faire, de ce fait, renvoyons ce préavis à la Municipalité. Nous aurons ainsi un projet global.

Ce concept ne répond ni aux besoins des élèves, ni aux besoins des enseignants. Ce concept n'est pas à la hauteur de ce que l'on souhaite mettre en tant que qualité architecturale.

Je vous invite à renvoyer le préavis à la Municipalité.

M. le Conseiller Eric Darbellay

Je remercie Mme Manzini pour les éclaircissements par rapport aux besoins, cela complète ce qui a été donné à la Commission des finances.

J'ai une question pour la Municipalité. On a voté des crédits importants par rapport à une refonte de la mobilité de l'ensemble de l'Urbanisme pour la plaine du Croset.

J'aimerais être sûr que ce projet, et plus tard le projet dans sa globalité, n'ait pas d'impacts négatifs sur le réaménagement de la Plaine du Croset. Le rapport de la Commission ad hoc indique que le problème de dépose minute n'est toujours pas résolu et n'a pas d'indication sur les flux des bus.

M. le Syndic Christian Maeder

Je peux vous rassurer. Selon les études que l'on mène en parallèle, elles tiennent compte de tous les paramètres.

Il est vrai que ce bâtiment, il est là où il est. Nous avons de la chance qu'il ne soit pas collé à la route. Si nous voulons réaménager la route, nous avons de la marge. Concernant la dépose-minute, c'est un terme mal choisi pour des élèves du secondaire. Ils ont tous l'âge d'aller seuls à l'école. Mais cela n'empêche pas les parents de les déposer dans le parking du Pontet. On n'a pas de raison de créer ce genre de zone.

J'invite le Conseil à voter le crédit nécessaire pour la rénovation de ce bâtiment. Ce n'est pas de la bricole. À part la structure que nous allons garder, c'est une refonte complète de ce bâtiment. Ce n'est que la première partie d'un programme qui va se dérouler sur ce site. Avec l'étude que l'on vient de mener, nous saurons quelles seront les prochaines étapes en tenant compte des besoins scolaires et de la population. Nous pourrions lancer un concours pour comprendre quels seront les futurs bâtiments, comme des nouvelles salles de gym et d'un espace multifonctionnel. On pourra vous le présenter très rapidement. On connaît les besoins, maintenant, on va définir les priorités, travail de la Municipalité.

L'espace à notre disposition est important et nous pouvons vraiment faire beaucoup de projets.

Aujourd'hui ce n'est qu'un début ! La suite viendra !

Nous avons encore quelques bâtiments qui peuvent aussi être surélevés.

Mme la Municipale Pascale Manzini

En effet, c'est un vieux et moche bâtiment. J'aimerais vous rappeler que le bâtiment du Croset-Parc a été conçu sur un modèle de collège qui se faisait dans les années 70. En effet, c'était des modèles efficaces et pratiques pour des collèges.

Mme la Municipale Danièle Petoud

J'aimerais revenir sur l'intervention de M. Mossi. En 2021 dans le premier préavis du crédit d'étude, nous avons annoncé un crédit de 5 millions pour la rénovation uniquement. Une année après, nous sommes revenus avec un préavis complémentaire pour vous annoncer que les études montraient que l'on pouvait faire un étage supplémentaire et que l'on pouvait utiliser les espaces, entre Mars et Venus, en salles de dégagement. Nous annonçons dans ce préavis, un montant cible à plus de 10 millions pour la rénovation, la surélévation et le volume de liaison, sans compter le montant pour l'école provisoire qui se monte à plus de 2 millions.

M. le Conseiller Cédric Sandoz

Je partage les avis pertinents des Commissions, de M. Delabays et de M. Mossi. Le nouveau budget a permis aux Conseillers de modifier son avis sur ce projet. Celui-ci a évolué depuis qu'il a été présenté au Conseil.

Mme Manzini a parlé des besoins en salles de gymnastique, quels sont les coûts pour une salle ? Quels sont les autres besoins ?

M. le Syndic, nous a parlé d'un programme à venir. Ayons le bon sens d'attendre cette analyse !

Je pense qu'il faut refaire les bâtiments du site du Pontet à travers un concept global. Comment peut-on nous demander de choisir sur une solution unique qui n'offre pas d'alternative, et cela, malgré un crédit d'études de 830'000 francs ?

Je prie ce Conseil de renvoyer ce préavis à la Municipalité. Je ne vais pas déposer de vœu, mais je souhaite une analyse globale des besoins futurs.

J'émetts le vœu que ce vote soit à bulletin secret.

M. le Président

Je constate que nous sommes sur une demande de vote à bulletin secret.

Celles et ceux qui soutiennent cette demande sont priés de lever la main.

Il y a plus de 1/5 des membres du Conseil qui soutiennent cette demande, de ce fait le vote se fera à bulletin secret.

M. le Conseiller Sebastian Süess

J'ai une question de procédure. La Commission propose le renvoi à la Municipalité et après dans son rapport, il y a 5 points. Faut-il considérer ces 5 points comme un postulat ? un vœu ? Si ce préavis est renvoyé à la Municipalité, doit-elle traiter ces 5 points ?

M. le Conseiller José Birbaum

Je ne vois pas quel est le problème. Il est normal quand on renvoie un préavis à la Municipalité de donner un guide. On ne peut pas laisser la Municipalité sans

argumentaire. Ces 5 points, c'est la vision de la Commission ad hoc. La Municipalité a toute la latitude sur ce projet.

Mme la Municipale Pascale Manzini

Il est vrai que l'on vous presse pour ce préavis, mais moi cela fait juste 15 ans que l'on attend la rénovation de ce bâtiment.

Je suis dépitée quand on demande le vote à bulletin secret. La Municipalité ne va pas vous en vouloir si vous souhaitez voter « non ». Il faut assumer ses idées, c'est ça la démocratie !

M. le Conseiller Bernard Cottier

Permettez-moi une courte réflexion sur tout ce qui a été dit ! On voit une demande pour avoir quelque chose que l'on puisse réaliser rapidement et d'autre part, on veut avoir absolument une vision globale. Les deux choses sont censées. Cette première brique n'empêche pas une vision globale pour le reste ?

M. le Municipal Jean-Louis Radice

Il a été beaucoup parlé du projet qui concerne le Pontet. Aujourd'hui, on fait un amalgame. Dans la planification, il aurait fallu rénover ce bâtiment depuis longtemps. L'avantage de cette rénovation, c'est qu'elle ne modifie en rien l'impact foncier des bâtiments scolaires sur ce qui existe.

La réflexion, dont on fait mention au point 5 des communications municipales, vise justement à vous informer et à associer aussi la population à une partie de la réflexion. J'anticipe un peu, mais nous sommes sur l'établissement du cahier des charges. Sauf erreur de ma part, des courriers ont déjà été envoyés aux sociétés locales qui sont présentes sur le site.

Ce périmètre du Pontet est très important et doit être préservé le plus possible. Je trouve dommage que l'on fasse l'amalgame des deux projets, car l'un n'empêche pas l'autre. Nous n'intervenons pas sur le foncier. Les espaces sont importants et nous devons les utiliser de la meilleure façon possible.

Quand nous avons reçu le label « cité de l'énergie », il avait été collé un autocollant avec ce titre sur la porte du bâtiment, cela avait fait sourire les élèves qui eux surnomment ce bâtiment « Notre Dame des courants d'air ».

Je vous invite à voter oui.

Mme la Municipale Danièle Petoud

J'aimerais compléter ce qu'on dit mes collègues.

En 2012-2013, on avait déjà commencé la réflexion sur ce bâtiment.

Nous avons demandé un rapport en 2014 à Epicure. Entre-temps, nous avons fait l'APEMS à la Coquerellaz pour répondre aux besoins des parents. Quand nous avons voulu revenir sur Mars, nous avons répondu à l'urgence des besoins scolaires dans le nord de la commune avec la construction du bâtiment Croset-Parc.

Pour le Croset-Parc, nous avons commencé par une demande de crédit de concours. Ensuite, le projet a été choisi. Nous sommes venus vers vous avec un crédit d'étude de ce projet qui avait gagné le concours et ensuite avec un crédit de construction.

Aujourd'hui, nous sommes dans la même situation. Nous avons fait d'abord un crédit d'étude et on vous avait dit que si on pouvait faire un ou deux étages supplémentaires, on reviendrait vers vous. On est revenu avec un complément et aujourd'hui, on vient avec un crédit de construction. Tous les arguments ont été donnés au fur et à mesure.

Je vous invite à refuser le renvoi à la Municipalité.

M. le Président

La parole n'est plus demandée.

Je demande à M. l'Huissier de distribuer les feuillets pour le bulletin secret.

La question qui vous est posée est : « Acceptez-vous la proposition de la Commission ad hoc qui demande le renvoi de ce préavis à la Municipalité ? »

Le vote révèle 18 oui – 38 non et 2 abstentions

⇒ **Le préavis 2023/09 n'est pas renvoyé à la Municipalité.**

Nous allons passer au vote sur l'ensemble du préavis et vous relis les conclusions du préavis 2023/09 tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2023/09,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver la surélévation, rénovation et assainissement énergétique du Collège Mars;

2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 14'560'000.- TTC (quatorze millions cinq cent soixante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.204 « Mars - surélévation, rénovation et assainissement énergétique ».

Elle sera financée par plusieurs emprunts non affectés, qui seront souscrits au fur et à mesure de l'avancement des travaux, afin de financer la part des dépenses d'investissement non couvertes par les marges d'autofinancement des exercices concernés.

Cette dépense sera amortie comme suit :

- travaux préparatoires de Fr. 2'792'000.- en 4 ans dès 2025 ;
- surélévation, rénovation et assainissement énergétique de Fr. 11'768'000.- en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le Préavis 2023/09 tel que présenté sont priés de lever la main.

Le vote révèle 41 oui – 9 non et 8 abstentions

⇒ **Le préavis 2023/09 est accepté.**

M. le Syndic Christian Maeder

Après de longs débats qui ont été respectueux, je vous remercie et remercie le Conseil pour le soutien à ce préavis et à cet investissement, qui vous verrez, nous rendra fiers de ce que vous avez accepté aujourd'hui.

8. Rapport – Préavis 2023/10 : Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 14 – Chemin des Esserts / route du Bois – Crédit de construction.

M. le Président

Je passe la parole à M. le Conseiller Daniel Sage pour la lecture des conclusions de la Commission ad hoc.

M. le Conseiller Daniel Sage

Je passe tout de suite aux conclusions.

« Après une courte délibération, la Commission s'est prononcée à l'unanimité pour les conclusions du préavis 2023/10. Elle vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, d'accepter le préavis 2023/10 tel que présenté ».

M. le Président

Je remercie M. Sage pour son rapport et passe la parole à présent au rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Eric Darbellay, pour la lecture des conclusions de son rapport.

M. le Conseiller Eric Darbellay

Je passe tout de suite aux conclusions.

« Après délibération, à l'exception d'un non-votant, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, d'adopter le préavis 2023/10 tel que présenté ».

M. le Président

Je remercie M. Darbellay pour son rapport.

A présent, j'ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions du préavis 2023/10 tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2023/10,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 14, rive droite et gauche, chemin des Esserts / route du Bois ;

2. d'allouer à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 620'000.- TTC (six cent vingt mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 ci-dessus ;

3. d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de Fr. 93'000.- HT (nonante-trois mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 ci-dessus.

Cette dépense de Fr. 93'000.- HT sera couverte par la trésorerie ordinaire et n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation, hormis le coût du capital. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5620 « Communes et associations de communes », plus précisément dans le compte n° 460.5620.072 « Sorge - secteur 14 - chemin des Esserts / route du Bois ».

Elle sera amortie en 5 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. Les amortissements seront compensés chaque année par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le Préavis 2023/10 tel que présenté sont priés de lever la main

⇒ **Le préavis 2023/10 est accepté à l'unanimité.**

9. Préavis 2023/11 : Réfection des chemins agricoles – Levée des oppositions suite à l'enquête publique

M. le Président

Avant d'ouvrir la discussion sur ce préavis, je vais me récuser, étant donné que je fais partie des opposants et ainsi laisser ma place à M. le 1^{er} Vice-président, Bernard Cottier.

- ⇒ **La présidence est assurée par M. le Conseiller Bernard Cottier, 1^{er} Vice-Président.**

M. le Président

J'en profite pour saluer la Municipalité et l'Assemblée.

Il me revient de traiter ce point 9. Il s'agit d'un préavis de type particulier.

Avant de commencer le traitement de ce point, je souhaite vous rappeler le contexte. Suite à une mise à l'enquête publique, la Municipalité a reçu 44 oppositions. 30 oppositions ont été retirées suite aux échanges avec la Municipalité. Il reste 14 oppositions, dont 4 membres du Conseil communal d'Ecublens.

Je vous informe de nouveaux éléments portés à la connaissance du Bureau cet après-midi. La Municipalité a reçu le retrait de 2 opposants sous la forme de lettres qui datent du 8 novembre 2023. Je vous en ferai la lecture tout à l'heure.

Il y a un point très important à retenir pour le débat. Le seul objectif de ce préavis est de statuer sur la pertinence des oppositions d'une mise à l'enquête. Nous ne débattons pas sur le fond de l'enquête.

Nous pouvons maintenant passer au traitement du préavis. Comme je l'ai dit, il y a 4 oppositions sur les 14 figurants dans le préavis émanant de membres du Conseil communal.

Je vous lis la base légale : « La Loi sur les communes (LC) a introduit en 2013 la récusation pour les Conseillers communaux. Jusqu'à cette date, seule la récusation des Municipaux existait dans la loi ».

Je vais vous lire l'Art. 40 j Récusation :

- 1 *Un membre du Conseil général ou communal ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut être récusé par un membre du Conseil ou par le Bureau. Le Conseil statue sur la récusation.*
- 2 *Les décisions sur la récusation et sur l'affaire à traiter sont prises à la majorité des membres restants du Conseil. Dans ce cas, les articles 15, alinéa 1 et 26, alinéa 1 de la présente loi ne sont pas applicables.*
- 3 *Il est fait mention de la récusation au procès-verbal et sur l'extrait de décision.*
- 4 *Le règlement du Conseil peut instituer un registre des intérêts.*

Nous avons également l'art. 64 du Règlement du Conseil communal d'Ecublens contient une disposition similaire.

Si la récusation n'est pas spontanée, elle doit donc faire l'objet d'un vote.

Le procès-verbal devra mentionner le résultat du vote et la décision de récusation pourra faire l'objet d'un recours au Conseil d'Etat selon l'article 145 LC.

Le Conseiller récusé devra s'abstenir de participer aux séances de Commission, aux discussions ainsi qu'au vote final sur l'objet traité. Lors du vote sur le fond, le procès-verbal devra en outre mentionner le nom des personnes récusées.

Notre Président s'est déjà récusé. Nous allons prendre l'avis des 3 autres récusés. Je demanderai à chaque personne pour informer le Conseil de sa volonté de se récuser spontanément ou non. Si les personnes ne se récusent pas spontanément, dans l'application de ce que je vous ai lu précédemment, on soumettra la récusation au vote du Conseil.

Je vais vous lire, à présent, le courrier des 2 Conseillers qui ont retiré leur opposition. Il s'agit de MM. les Conseillers Cédric Sandoz et Pierre Chapuisat.

⇒ **Annexes 5 et 6**

Pour la suite, je vais appeler ces deux Conseillers pour qu'ils puissent compléter leurs motivations.

M. le Conseiller Pierre Chapuisat

Comme vous le savez, j'habite Renges, je suis directement concerné par le sujet. Après mûres réflexions et dans l'intérêt général de la commune, j'ai trouvé qu'il était raisonnable de retirer mon opposition de mon plein gré.

M. le Président

Le Bureau considère que le retrait des oppositions qui vient d'être expliqué, n'enlève en rien l'intérêt personnel, est-ce que vous vous récusiez spontanément malgré tout ?

En cas de non-récusation spontanée, je soumetts le vote au Conseil communal et je demande de lever le carton pour ceux qui demandent la récusation de M. Chapuisat.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Je ne veux pas paraître procédurier mais du moment que l'on retire son opposition en tant que Conseiller communal, on ne devrait plus se récuser.

M. le Président

C'est une discussion qui a eu lieu au Bureau. Ce qui nous a surpris a été la soudaineté de ce retrait, et cela, sans explication particulière. Du coup, nous voulions avoir l'avis du Conseil et s'appuyer sur celui-ci.

Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano

Je ne peux que répéter les dires de mon collègue. Je suis très étonnée, car du moment qu'il a retiré son opposition, il n'a pas besoin de se récuser et cela en toute légalité.

M. le Conseiller Sebastian Süess

Cette façon de faire interpelle ; s'il ne retirait pas son opposition, il aurait dû se récuser. L'Assemblée est amenée à voter sur la récusation des opposants pas sur ceux qui ont retiré leur opposition.

M. le Conseiller José Birbaum

Quand il avait fallu traiter le RPGA, j'avais fait opposition, car pour moi, il y avait plein de bonnes raisons de le faire. On m'avait demandé de me récuser. J'avais réfléchi et je m'étais fait la réflexion suivante. Je suis un démocrate et j'appartiens à ce Conseil. Je me fie au bon sens de ce Conseil. J'ai retiré mon opposition. Je n'ai pas pour autant changé mon avis sur la question. Et j'ai voté, cela n'a posé de problème à personne.

Mme la Conseillère Frédérique Leeb-Landry

Je dois vous dire être très surprise à ce qu'il y ait de la subjectivité dans les raisons qui ont pu pousser quelqu'un à retirer son opposition. Et que ces personnes ne puissent pas s'exprimer comme tous les autres et donner leur avis en tant que membre du Conseil.

M. le Président

*J'ai bien entendu les différents avis et je retiens aussi que le Conseil était pour une récusation, vu que le résultat du vote était de **35 oui – 16 non et 5 abstentions**.*

Toutefois, pour tenir compte des différentes opinions, je vous propose de faire 5 minutes de pause pour le Conseil afin que le Bureau puisse se réunir.

⇒ **Interruption du Conseil**

Vous me pardonnerez, ce n'est pas une procédure courante. Nous devons partir aussi sur une certaine relation de confiance. Nous avons été surpris de la réception de ces deux courriers. Nous avons pris la décision de tenir compte de ces retraits d'oppositions.

Donc MM. les Conseillers Pierre Chapuisat et Cédric Sandoz ne seront pas obligés de se récuser.

Nous avons tout de même une 3^{ème} personne du Conseil qui a fait opposition. Il s'agit de Mme la Conseillère Géraldine Binggeli.

Que souhaitez-vous faire Mme la Conseillère ?

Mme la Conseillère Géraldine Binggeli

Je vais me récuser et rejoindre le public.

M. le Président

Après ce début mouvementé, le préavis devra être modifié vu qu'il n'y a plus que 12 oppositions.

⇒ **Suite aux deux récusations de M. Koller et de Mme Binggeli, nous passons à 56 Conseillères et Conseillers et la majorité est 29.**

Je passe la parole à Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry

Je vous remercie d'avoir rétabli l'objectivité au sein de ce Conseil.

Je vais lire une bonne partie de ce rapport. Je vais vous lire le « contexte ». Je passe au chapitre « Délibérations de la Commission ad hoc et décisions ».

La Commission a émis deux vœux :

Vœu n°1 de la Commission ad hoc au Préavis 2023/11

Comme précédemment exprimé à la Municipalité lors du dépôt du vœu de M. le Conseiller Charles Koller en lien avec l'enquête publique n°2944 – Réfection des chemins agricoles – Enquête publique jusqu'au 30 avril 2023 et que 45 Conseillères et Conseillers ont co-signé – soit la majorité du Conseil communal – la Commission ad hoc du préavis 2023/11 souhaite que la Municipalité :

- Soumette au Conseil communal l'objet de l'enquête qui a suscité les oppositions que le présent préavis vise à faire lever et lui expose le projet de rénovation des chemins en détail.

NB Si un préavis devait impacter les subventionnements du projet de réfection, poursuivre un processus permettant de solliciter formellement l'avis du Conseil communal et à la Municipalité d'en prendre formellement acte (mais n'impactant pas les subventions).

Vœu n°2 de la Commission ad hoc au Préavis 2023/11

Comme précédemment exprimé à la Municipalité lors des discussions sur le Plan climat (Préavis 2023/01), la Commission ad hoc du préavis 2023 /11 souhaite que la Municipalité :

- Spécifie, comment ce projet de rénovation s'intègre dans le Plan climat d'Ecublens et quels en sont les Bilans Carbone/impacts CO₂, en fonction des coûts.

M. le Président

Je remercie Mme Reeb-Landry pour son rapport.

J'ouvre à présent la discussion sur l'ensemble du Préavis.

M. le Conseiller Nicolas Morel

J'ai une simple question. On peut lire à la première page du rapport de la Commission « Aussi, selon la Municipalité, un préavis impacterait les subventionnements fédéraux/cantonaux pour la réfection des chemins, la raison pour laquelle, la

Municipalité a renoncé à soumettre le projet de réfection au Conseil communal via un préavis. Alors pourquoi ? Je n'ai pas la raison.

M. le Municipal Germain Schaffner

Il faut savoir que s'il y a un préavis pour la réfection des chemins agricoles, il y a un amortissement à 30 ans. Celui-ci ne permet pas de récupérer la couche thématique transport. Il y a 75% du coût de la construction du coût de l'objet moins la subvention. On perdrait pas mal si on passait par un préavis.

M. le Syndic Christian Maeder

Pour compléter les dires de mon collègue, il faut savoir que la péréquation est en révision. La nouvelle péréquation a été adoptée et rentre en vigueur en 2025. Or, en 2025, il n'y aura plus ces déductions possibles. On annonce les entretiens/travaux qu'il pourrait y avoir des routes. Ceux-ci sont annoncés dans la couche thématique transport qui comprend la réfection des routes, mais également les transports publics. Mais cela est fini en 2025.

Aujourd'hui nous avons un intérêt financier à pouvoir réaliser ces travaux. Cette fin d'année, cela semble compliqué vu que nous sommes déjà en novembre, mais cela se fera en 2024. Le montant pourrait être en transitoire jusqu'à en 2024 et ensuite, il viendrait dans le compte 2024 pour faire les travaux.

On ne fait pas de préavis pour ces entretiens et cela a été depuis toujours le cas. On utilise le budget de l'entretien des chaussées, année après année, pour faire ces entretiens routiers. A part le fait, que l'on change le revêtement de deux chemins agricoles, cela nous a obligé de faire une enquête. Ces montants sont à 75% pris en compte dans la péréquation. C'est ce que l'on paiera en moins, l'année suivante.

Ces travaux devaient se faire en 2022. Cela n'a pas été le cas, car le canton a dû se prononcer à cause de cette enquête. Il a pris du temps pour prendre sa décision. Il a enfin dit ok pour ces travaux. La loi indique que c'est de la compétence du Conseil de lever les oppositions, voilà pourquoi nous sommes là ce soir.

M. le Conseiller Eric Darbellay

Si cette dépense se fait en 2024, il n'y a pas de couche thématique ? et pourquoi cette dépense ne pourra pas être mise dans un compte de fonctionnement ?

M. le Syndic Christian Maeder

Non, il y a encore la couche en 2024, mais plus en 2025. Si c'est le fonctionnement, c'est le budget ordinaire, ce sont des comptes de fonctionnement. Si c'est un préavis, c'est un compte d'investissement. Ce n'est pas un investissement, car on refait de l'existant. Si on fait un préavis, la loi sur la comptabilité des communes nous oblige à amortir les préavis sur 30 ans. En cas de préavis, on ne pourra rien déduire.

M. le Conseiller Eric Darbellay

Une des solutions serait de ne rien mettre au budget 2024 et dans les crédits complémentaires, il faudrait développer l'argumentaire et cela passera dans le budget fonctionnement et là, ce ne sera pas un préavis.

M. le Syndic Christian Maeder

Il me semble que l'explication, je vous l'ai donnée. Aujourd'hui l'argent, on l'a. Si on le fait en 2024, il y aura cette écriture transitoire pour que le montant puisse être alloué en sus pour le budget 2024.

M. le Conseiller Jean-Claude Merminod

Je crois que l'on s'éloigne du sujet. On est là pour voter sur lever les oppositions ou pas, mais pas pour refaire un préavis.

Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry

C'était tout le sujet discuté en Commission. On doit prendre des décisions pour lever des oppositions sur un sujet qui ne nous a pas été présenté en détail. Pour cette raison, la Commission vous propose de refuser le préavis, afin de nous le présenter plus en détail. Ensuite, on pourrait lever des oppositions en connaissance de cause.

M. le Municipal Germain Schaffner

Cela a été dit et écrit dans le préavis, même s'il y a eu une mise à l'enquête de ces 4 chemins, la loi sur les routes soumet à l'enquête deux types de modifications ; soit un changement au niveau du gabarit, soit au niveau du revêtement.

Tout le débat tourne autour de ce changement de revêtement.

J'en profite pour resituer le contexte. On a eu cette réflexion sur les chemins. Celle-ci a été votée en 2022 par ce même Conseil à une large majorité. La raison pour laquelle nous n'avons pas fait de préavis a été expliquée. Suite à la mise à l'enquête, il y a eu des oppositions. Nous avons répondu aux questions des opposants. D'un point de vue légal, le seul élément qui devait faire l'objet d'une mise à l'enquête était le changement de revêtement. La levée d'oppositions ne peut porter que sur ce point-là.

Je peux vous expliquer le pourquoi du choix du béton même si cela a été expliqué devant la Commission. Il y a un motif foncier et il y a l'enjeu de la Voie verte. Nous pouvions choisir entre du béton et du bitume. Le béton est moins émetteur de gaz à effet de serre si l'on tient compte de sa durabilité. Il y a une différence de 80kg CO2 /m².

M. le Président

L'objectif de ce soir se porte sur la levée des oppositions. Je ne souhaite pas que le débat s'étende sur la manière dont a été décrite l'enquête, mais je vous invite à rester concentrés sur la levée des oppositions ou pas.

M. le Conseiller Cédric Sandoz

J'ai une question, combien va coûter cette réfection ?

M. le Municipal Germain Schaffner

Nous sommes à 500'000 francs, avec une subvention cantonale et fédérale de 160'000 francs et si nous ne passons pas par le préavis, nous pouvons passer par la couche

thématique transport et ainsi, on peut récupérer le 75% de la différence. Cela nous coûte finalement autour des 100'000 francs.

M. le Conseiller Jacky Leimgruber

Je faisais partie de la liste des signataires du Conseil communal pour cette opposition de bétonnage de ces chemins. Suite à la lecture du rapport, je suis favorable à la levée d'oppositions.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions du préavis 2023/11 tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2023/11,
- oui le rapport de la commissions chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver les réponses de la Municipalité et de lever les oppositions dans le cadre des travaux de réfection des chemins agricoles, conformément à la procédure définie par la Loi sur les routes (LRou).

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le Préavis 2023/11, sont priés de lever la main.

Le vote révèle 15 oui – 29 non et 12 abstentions

⇒ ***Le préavis 2023/11 est refusé.***

M. le Président

J'invite M. le Président, Charles Koller, à revenir à son poste.

⇒ **La présidence est à nouveau assurée par M. le Conseiller Charles Koller.**

M. le Président

⇒ **Le nombre de Conseillères et Conseillers passent à 58 et la majorité est fixée à 30.**

10. Rapport de la Commission de prise en considération : Postulat de M. le Conseiller Jean Aristide Timba Bema : « Pour une politique communale volontariste de lutte contre le racisme et les discriminations. »

M. le Président

Lors du Conseil communal 31 mars 2023, le postulat de Monsieur Timba Bema a été renvoyé à une Commission pour étude.

Sur la base du rapport de la Commission, nous devons nous prononcer sur la prise en considération du postulat.

Je passe la parole à M. le Conseiller Gabriel Delabays pour la lecture des conclusions de la Commission d'étude du postulat.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

La Commission a étudié ce sujet qui est relativement sensible. Elle se pose beaucoup de questions sur la pertinence de faire quelque chose au niveau communal ou non. Une majorité a estimé qu'il n'y avait pas d'exemple concret à Ecublens pour faire quelque chose de ciblé. Par contre, elle a relevé que la problématique reste importante et qu'il fallait être conscient des discriminations.

Au final, la Commission préavise un refus de la prise en considération de ce postulat par 4 voix contre et 1 voix favorable.

Par contre, la Commission, au vu du résultat du vote, propose plusieurs vœux que j'ai inscrits au rapport. Malheureusement, ceux-ci n'ont pas été soutenus par l'unanimité de la Commission. De ce fait, la Commission ne les dépose pas en tant que tel, mais je me suis engagé à les déposer à titre personnel.

Vœu n°1 de M. Conseiller Gabriel Delabays :

L'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, la Municipalité est invitée à transmettre une information, dans le but de sensibiliser la population à la problématique des discriminations, via les canaux de communication numérique et journalistique de la commune, relayant vers les canaux d'information cantonaux et fédéraux, en particulier le « Service fédéral de lutte contre le racisme ».

Vœu n°2 de M. Conseiller Gabriel Delabays :

Demande à la Municipalité de s'adresser aux facultés compétentes de l'UNIL et de l'EPFL afin de voir s'il est possible de mandater un étudiant ou plusieurs étudiants qui pourraient élaborer un questionnaire, relayé au sein de la commune, permettant de se rendre compte de la vision de la population écublanaise sur la problématique du racisme et des discriminations.

⇒ **Annexe 7**

Mme Belyse Nahimana

Quand M. Timba Bema avait déposé son postulat, vous avez senti les tensions qu'il y avait dans cette salle. Malheureusement dans la Commission, nous n'avons pas pu nous entendre.

Le racisme se traduit sous différentes formes et plusieurs définitions lui sont attribuées. Parmi celles-ci j'ai choisi une seule pour aborder le sujet.

“Le racisme désigne au sens strict l'idéologie selon laquelle les êtres humains sont classés dans des groupes prétendument naturels et hiérarchiquement ordonnés appelés « races », sur la base de caractéristiques physiques et de leur appartenance ethnique, nationale ou religieuse réelle ou supposée.

Les êtres humains ne sont pas considérés ni traités comme des individus, mais comme des membres d'une « race » auxquels sont attribuées des caractéristiques morales, culturelles ou intellectuelles collectives, jugées immuables.” (Racisme et discrimination raciale)

Ces lignes du service fédéral de la lutte contre le racisme rappellent la fausse représentation des personnes racisées. La couleur de peau serait substantiellement liée à la culture et à la capacité intellectuelle de celles-ci. Une catégorisation qui amène plusieurs générations de personnes racisées à être sujets d'actes dévalorisants, des préjugés et d'inégalités de traitement. Les victimes du racisme vivent sous une pression constante de devoir prouver qu'elles ne sont pas les stéréotypes que la société leur attribue injustement. Elles sont écartées de maintes opportunités de carrière, d'avoir un appartement, etc. Elles subissent des réflexions humiliantes et blessantes mais doivent minimiser les conséquences que cela engendre malgré le poids émotionnel très conséquent. Les filles comme moi, ont déjà été arrêtées dans la rue pour être demandées combien la passe. Les garçons pour eux, c'est la drogue. Ils sont contrôlés excessivement par la police, les contrôleurs de trains, etc. Chez le médecin, on nous pose des questions plus intimes que je ne citerai pas ici. Parce que c'est humiliant et lourd.

Malgré la volonté de la Confédération d'apporter de l'aide aux victimes, de par les 305 études et recherches sur le sujet en 2022, “[...] les données et les analyses manquent pour avoir une vision complète du phénomène et en comprendre les ressorts profonds” (Racisme en Suisse : peut-on faire mieux ? Huit pistes et solutions concrètes - Heidi.news3 Et si la norme pénale antiraciste n'était là que pour faire joli, pas pour condamner ? - Heidi.news)

Les voix des victimes et des associations indépendantes se libèrent de plus en plus, mais elles butent au tabou constitué autour du racisme dans les différentes institutions et administrations, où le racisme est souvent assimilé à l'intégration des étrangers et de la migration. A cela s'ajoute l'inefficacité de l'article 261 bis du code pénal, qui, malgré sa présence, ne facilite pas les condamnations des actes racistes notamment à cause du “caractère public qui limite [...] le nombre d'incidents couverts par la norme”.³ Force est de constater que des lacunes tant dans l'identification et la condamnation des actes racistes persistent.

Lors du conseil communal du 31 mars 2023, le postulat présenté par Mr Timba a été refusé. Cependant, les réponses apportées par la municipalité sont insuffisantes. Elles sont plus orientées vers l'intégration des étrangers qu'aux mesures proprement dites de lutte contre le racisme. Quoique très utiles et indispensables pour les personnes dans le besoin, elles ne répondent pas au problème profond du racisme. De plus, au sein de certaines institutions comme la police par exemple, le racisme y est ancré et

clairement toléré. Dans l'enquête : Racisme, la Suisse en flagrant déni, sortie dans les explorations de Heidi.News d'avril/23, le témoignage d'un policier vaudois est glaçant. Il dit : "On ne va pas commencer à contrôler Madame-tout-le-monde. Quand passe une personne noire, la plupart des policiers disent : C'est goal !, ou "Tu prends le premier Black qui passe". Ces propos montrent que seules les règles de déontologie ne suffisent pas pour assurer une conduite non-discriminatoire des policiers. Il est également difficile de convaincre qu'on a été victime d'un acte raciste alors que les personnes de couleur sont très souvent associées à des préjugés qui les rendent moins sérieux et le plus souvent coupables.

Je termine en demandant à la Municipalité de se pencher sur la lutte contre le racisme en mettant en place des politiques protégeant les personnes discriminées et cela en incluant toutes les minorités afin de permettre à nos enfants, jeunes et grands d'évoluer dans une commune et une Suisse forte de sa diversité.

M. le Conseiller Pavle Velkov

J'aimerais vous parler de deux choses. Tout d'abord, cela concerne la Commission d'intégration à Ecublens et deuxièmement, de mon parcours en Suisse.

La Commission d'intégration a été mise sur pied dans notre commune depuis un certain nombre d'années maintenant. Cela fait 13 ans que j'en fais partie. Plusieurs membres de la Municipalité ont fait partie ou sont encore dans cette Commission ; comme M. le Syndic, Mme Manzini, M. Schaffner et Mme Pittet Blanchette.

Celles et ceux qui seraient intéressés à venir dans cette Commission, vous êtes les bienvenus.

Je suis arrivé en Suisse en 1995. Je ne parlais pas un mot de français. Je me suis naturalisé en 2002. Je suis entré dans la Commission en 2013 et dans le Conseil communal en 2021. Je ne suis pas d'accord quand on dit que nous, les étrangers, nous ne sommes pas acceptés.

Le postulat a été déposé à Ecublens, commune où je me suis toujours senti accepté. Ici, à Ecublens, nous ne pouvons pas parler de racisme.

Mme la Conseillère Belyse Nahimana

Par rapport à l'intégration, nous en avons longuement parlé en Commission. Je me sens vraiment intégrée ici à Ecublens. Le problème réside dans le fait d'associer les mesures d'intégration aux problèmes de racisme. Cela n'a rien à voir avec l'intégration. Je parle de mesures pour sensibiliser au niveau de la police et de l'école.

Même si un enfant de couleur naît ici, aura peut-être aussi l'accent vaudois, il sera toujours jugé pour sa couleur de peau.

Pour moi, il ne faut pas mélanger intégration et racisme.

Je me suis beaucoup documentée sur la question. Les études le montrent très bien. Une personne de couleur sera toujours plus vite arrêtée qu'une personne de couleur blanche. Je ne sais pas si sur Ecublens, il y a ce phénomène. On pourrait faire une étude.

M. le Conseiller Pavle Velkov

Le postulat a été déposé contre le racisme des Africains. Nous devons parler pour tout le monde. Nous sommes dans un pays où il y a beaucoup de nationalités. On ne peut pas parler seulement des Africains.

Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry

J'aimerais saluer le courage de Mme la Conseillère Nahimana. Une de nos filles sort avec une personne de couleur noire. Il est très bien intégré. Il a un travail. Mais chaque fois qu'une personne doit être contrôlée ça tombe sur lui. Quand il s'agit de trouver un appartement, et même s'il est avec ma fille, blonde et blanche de peau, on ne le lui donnera pas sauf, si ce sont des personnes de couleur qui louent l'appartement.

Il ne faut pas nier ce qu'il se passe dans notre société qu'on le veuille ou non. Il y a des choses à faire. Il y a des vœux qui ont été soumis ce soir. Je crois aussi que nous avons notre rôle à jouer dans une commune qui est multiculturelle comme la nôtre pour faire changer les choses.

M. le Conseiller Velkov, certainement vous ne souffrez pas de la même manière, car vous êtes de type caucasien et quand on a la peau noire, cela est plus visible.

La discrimination peut être parfois positive. Prenez les gens qui se mettent sur les affiches électorales, on va se souvenir d'eux. Mais la plupart du temps, la discrimination est très négative. Je pense que c'est du rôle de la Municipalité de prendre en compte ce genre de choses.

Mme la Conseillère Belyse Nahimana

Je reviens sur l'appellation, ce n'était pas anti-Africains si jamais, mais bien antiracisme. On parle de nouveau de couleur, cela montre comment c'est assez flou.

Je remercie Mme Reeb-Landry d'avoir témoigné positivement et dire que cela existe et que ce n'est pas que ma sensibilité, mais c'est une réalité que nous entendons tous les jours des réflexions racistes. J'espère que des mesures pourront être mises en place pour que les adultes et les enfants puissent vivre sereinement.

Je suis consciente que je suis la seule personne de couleur noire dans cette Assemblée. Mais ce problème ne concerne pas que les personnes de couleur, mais il y a d'autres formes de racisme.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

C'est une discussion saine sur le racisme et les discriminations. Tout le monde s'en préoccupe et visualise les problèmes qui se cachent derrière, que ce soit ici à Ecublens, en Suisse ou ailleurs dans le monde. Il y en a de plus en plus.

Je pense qu'au niveau communal, nous ne sommes pas armés pour faire quelque chose de concret au niveau de la lutte contre le racisme et les discriminations, mise à part le rôle d'intégration que peut avoir une commune pour ses habitants. On doit renforcer l'intégration des gens pour leur dire qu'ils sont les bienvenus aussi bien dans la vie communale quotidienne qu'au niveau de la politique. Nous, Conseillers, pouvons les accompagner dans les votations communales, par exemple.

Au-delà, c'est de la responsabilité de la Confédération qui met en place des politiques ad hoc et des cantons qui mettent aussi en place des politiques ad hoc. On a un service

fédéral de lutte contre le racisme et les discriminations. On a aussi un bureau cantonal contre le racisme et les discriminations. Ils mettent en place des mesures.

On a, modestement au sein de la Commission, débattu de deux vœux qui n'ont pas été validés de manière unanime qui se voulaient vraiment une façon de dire que la commune essaie d'agir à sa manière. J'espère que la Municipalité les utilisera de façon efficiente.

M. le Conseiller Michele Mossi

Vous avez vu, comme moi, les résultats des élections fédérales. Dans les articles de presse, il a été relevé que les étrangers n'avaient pas la cote. Les titres sont très explicites : « Les candidats aux noms étrangers une nouvelle fois boycottés » (20minutes).

Les résultats quant à eux le sont aussi. Sur la liste du PS du canton de Vaud, le candidat M. Naim Smakiqi est arrivé 19^{ème} sur 19. Qu'en est-il du candidat M. Nasrat Latif PLR ? Il est arrivé aussi 19^{ème} sur 19. Et M. Javad Nazery chez les Verts est aussi arrivé 19^{ème} sur 19.

Effectivement, peut-être, la couleur de la peau et le nom à consonance étrangère, il y a un peu de racisme.

Aujourd'hui, c'était la journée « Osez tous les métiers ». Je pense que la commune a accueilli ces jeunes pour leur montrer les métiers que nous avons sans les stigmatiser.

Nous allons avoir 3 belles nouvelles pour pouvoir transmettre aux élèves des valeurs importantes.

M. le Conseiller Daniel Sage

Ces questions de discriminations, de racisme et plus largement des questions d'ordre sexistes sont assez compliquées à aborder. J'encourage la Municipalité à essayer de mettre en place des ateliers. J'en connais un qui a été fait à l'EPFL avec une campagne respect qui est extrêmement bien faite, mais menée par des professionnels. Je pense que la Municipalité a quand même une responsabilité comme employeur. Cela peut être dans le cadre de la formation continue. On pourrait élargir à des mouvements sportifs, comme par exemple aux entraîneurs.

Je dépose un vœu dans ce sens-là.

⇒ **Annexe 8**

M. le Conseiller Sebastian Süess

Si ce texte n'est pas rassembleur, à cause de certains termes choisis ou des questions liées à la personnalité du postulant, je trouve cela regrettable. Par contre, en fait de la tournure que prend la discussion ce soir. On a pris de la hauteur. J'espère que cela ne va pas être un prétexte pour nier la problématique globale. Je vous invite donc à soutenir ce postulat.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous pouvons passer au vote de la prise en considération. Je vous rappelle qu'avec un oui le postulat est renvoyé à la Municipalité et avec un non le postulat est classé.

Celles et ceux qui sont pour que le postulat soit renvoyé à la Municipalité sont priés de lever la main.

Le vote révèle 25 oui – 16 non et 16 abstentions

⇒ **Le postulat de M. Timba Bema est renvoyé en Municipalité.**

Il est maintenant 23h30 et en vue du restant de l'ordre du jour, nous n'arriverons pas à le terminer avant minuit. Nous allons voter. En votant oui, vous êtes d'accord de poursuivre le Conseil après minuit en impliquant le fait de refaire un appel. Si vous votez non, nous arrêterons à minuit et les objets qui n'ont pas été traités seront reportés à la séance de janvier 2024.

Celles et ceux qui souhaitent poursuivre le Conseil, même au-delà de minuit, sont priés de lever la main.

Le vote révèle 20 oui – 35 non et 0 abstention.

⇒ **Le Conseil n'ira pas au-delà de minuit.**

Je vous propose d'enlever le point 11. Il sera traité lors du Conseil du mois de janvier.

M. le Conseil Daniel Sage

J'ai une demande, à savoir de porter le point 11 lors du prochain Conseil en décembre et non à celui du mois de janvier.

M. le Président

Je ne suis pas d'accord car le Conseil de décembre peut être long et il y a le souper juste après. Mais nous en parlerons au Bureau et on vous tiendra au courant si ce point sera traité en décembre.

⇒ **Suite aux départs de certains Conseillers, nous passons à 54 Conseillères et Conseillers et la majorité est 28.**

Nous devons voter formellement la suppression du point 11 de l'ordre du jour.

Le vote révèle une grande majorité de oui. Le point 11 est reporté à un prochain Conseil.

12. Divers

Mme la Conseillère Maite Perez Chevallaz

J'aimerais avoir des éclaircissements concernant les affiches des élections fédérales. J'ai compté que la commune a installé huit emplacements pour afficher le matériel électoral. En me promenant, j'ai constaté que le parti socialiste avait des affiches que dans 3 endroits, dont 2 très peu visibles. De plus, les panneaux qui se trouvent en face

du centre commercial vers le Pontet, il y avait deux places libres, mais aucune affiche du parti socialiste.

Pour le Conseil des états, aucune affiche du Conseiller Pierre-Yves Maillard n'était sur la commune. Bon, il est vrai que notre camarade n'a pas besoin d'être affiché sur Ecublens pour passer au premier tour.

Pour une question d'équité, cela ne devrait plus se reproduire.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Quels sont les critères choisis par la commune pour organiser les affichages et avoir une équité entre tous les partis ?*
- 2. Qui décide comment sont réparties les affiches ?*
- 3. Avez-vous des priorisations des lieux qui sont plus ou moins visibles ?*

⇒ Annexe 9

M. le Président

La Municipalité veut-elle y répondre maintenant ou lors d'un prochain Conseil ?

M. le Syndic Christian Maeder

La Municipalité répondra par écrit, lors d'un prochain Conseil.

M. le Conseil Jean-Claude Merminod

Au mois de juin, en tant que Président du Conseil, j'avais signé un contrat pour accéder au vote électronique. J'aimerais savoir où ça en est.

M. le Président

Je vais pouvoir vous répondre rapidement. Nous avons prévu une formation dans deux semaines pour les membres du Bureau. Ensuite, nous devons établir une procédure pour l'utilisation des zapettes.

M. le Conseiller José Birbaum

Je constate que le bureau ne met pas à l'agenda les rapports des délégués aux associations intercommunales, comme le prévoient pourtant les articles 52 et 56 de notre règlement.

Art 52 :

Les délégués aux Conseils intercommunaux des associations de communes informent le Conseil, au moins une fois par année, sur leurs activités, conformément à l'art. 56.

Art 56 :

Les commissions rapportent à une date fixée par le Président dans le cadre de l'ordre du jour du Conseil.

Considérant que la police est tout de même une activité essentielle de l'activité communale, même si en l'occurrence nous délégons cette responsabilité à une association intercommunale, je pense que son fonctionnement ne devrait pas être indifférent à ce Conseil.

Je dépose donc spontanément au bureau le rapport des déléguées de la POL pour l'exercice 2022-2023, que je vous propose au moins de mettre en annexe au procès-verbal. J'en profite pour relever quelques points particulièrement intéressants.

L'exercice 2022 a bouclé avec un résultat de 1'600'000 CHF, soit 6,3%, inférieur au budget en raison principalement des problèmes de recrutement de l'effectif des policiers. Il est en effet très difficile de recruter et garder le personnel policier, la concurrence entre les diverses polices étant très vives.

Le budget 2024, établi par le CoDir début du printemps de cette année, inclut une augmentation du coût de la vie de 1%. Comme la part d'Ecublens à la couverture des charges de la POL se réduit de 15,3% à 13,2% en raison des critères incluant le point d'impôt, le nombre d'habitant et le nombre d'intervention de la POL sur la commune lors de l'année précédente, la participation de notre commune prévue pour 2024 devrait être identique à la participation effective 2022.

Enfin, vous verrez dans ce rapport quelques chiffres concernant les interventions de la POL sur Ecublens. Je relève juste ce soir que le nombre d'amendes d'ordre concernant les 2 radars fixes posés sur la commune d'Ecublens sur le Tir Fédéral est passé de 889 en 2020, 1200 en 2021 à 7502 en 2022. Ces deux radars provoquent à eux seul autant d'amendes d'ordre que tous les autres radars fixes de l'Ouest Lausannois.

Chacun se fera son opinion sur les raisons de cette augmentation vertigineuse.

⇒ **Annexe 10**

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Je vais poser une question et déposer un vœu.

Plusieurs articles de presse, ont relaté au mois de septembre la décision de certains gestionnaires de distribution. Les services industriels lausannois limitent les capacités de production des installations photovoltaïques de propriétaires privés.

La raison principale est l'incapacité du réseau à pouvoir absorber l'électricité produite par lesdites installations privées. Il en résulte pour les propriétaires, une certaine frustration, qui ont misé sur l'avenir et la durabilité. Leur effort est limité par ces gestionnaires et cela amène une perte financière, car ces installations, produisant moins d'énergie, sont moins rentables et les efforts de ces propriétaires ne sont pas récompensés.

Est-ce que les SIE connaissent la même problématique ? Est-ce que le réseau des SIE est-il capable d'absorber la production privée ou semi-privée ?

La Municipalité peut me répondre lors d'un prochain Conseil.

Vœu :

Mon vœu est que la Municipalité examine l'opportunité d'installer à Ecublens, en plus des installations existantes au Pontet, un pump track mobile. Cela permettrait de l'installer dans plusieurs quartiers de la commune. Morges en a installé un.

⇒ **Annexe 11**

Mme la Municipale Danièle Petoud

J'aimerais rassurer M. Delabays, par rapport à SIE. SIE n'a aucun problème pour absorber toute la production énergétique. Tout se passe bien.

M. le Président

Juste pour vous informer qu'il y aura la brocante des 55+ qui aura lieu le samedi 25 novembre 2023.

Mme la Conseillère Silvana Passaro

Cette année encore, la Jeunesse d'Ecublens organise son marché de Noël à la ferme des Huttins, le samedi 9 et le dimanche 10 décembre. Venez nombreux !

13. Communications municipales écrites et orales

J'ouvre la discussion sur les communications municipales écrites point par point :

- 1) Réponse au vœu de Mme la Conseillère communale Olive Ducry, déposé lors de la séance du 10 juin 2022, concernant l'installation d'un jet d'eau sur la place François Silvant**
- 2) Réponse à la question posée lors de la séance du 31 mars 2023 par M. le Conseiller communal Anton Gaillard qui souhaitait connaître quels sont les traitements qui sont pratiqués dans le cadre de l'entretien pour retirer les mousses sur les terrains synthétiques de football et si des produits biocides sont encore utilisés.**
- 3) Réponse à la question posée lors de la séance du 22 juin 2023 par M. le Conseiller communal Gabriel Delabays concernant la réfection de la passerelle sur la route de la Pierre et les coûts engagés à cet effet.**
- 4) Réponse aux questions posées lors de la séance du 22 juin 2023 par M. le Conseiller communal Pierre Delisle concernant le SDIS Chamberonne, plus particulièrement le budget et l'engagement d'un Quartier-maître**
- 5) Projet de développement du secteur du Pontet**
- 6) Décompte et clôture – Préavis n°2020/07 « Assainissement de la décharge des Fontanettes, pompage des résurgences – Crédit de construction »**

La Municipalité, souhaite-t-elle prendre la parole pour des communications orales ?

Avant de lever la séance, je vous confirme que notre repas de Noël se déroulera le vendredi 8 décembre à l'issue du Conseil communal. Nous aurons le plaisir de partager une raclette dans la Grande Salle. J'ai le plaisir de vous annoncer que c'est la Jeunesse qui s'occupera de nous servir le repas. C'est la première fois qu'un tel partenariat se fait.

*L'ordre du jour étant épuisé, je clos la séance en vous remerciant de votre participation et vous rappelle que notre prochain Conseil aura lieu dans cette même salle le vendredi 8 décembre 2023 à **19h00**, suivi du souper de fin d'année.*

Il est 23h50.

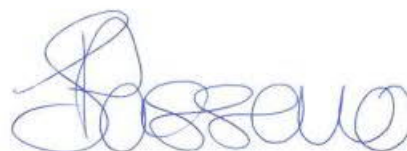
Le Président



Charles Koller



La Secrétaire



Silvana Passaro

Annexes :

- 1- Lettre de renonciation de M. Bressan, FORUM
- 2- Lettre de démission du Bureau de M. le Conseiller Pierre Deslile
- 3- Texte de Mme la Municipale Danièle Petoud
- 4- Vœu de M. le Conseiller Nicolas Morel
- 5- Courrier de M. le Conseiller Cédric Sandoz, levée de son opposition
- 6- Courrier de M. le Conseiller Pierre Chapuisat, levée de son opposition
- 7- Vœux de M. le Conseiller Gabriel Delabays
- 8- Vœu de M. le Conseiller Daniel Sage
- 9- Questions de Mme la Conseillère Maité Perez Chevallaz
- 10- Rapport des délégués au Conseil intercommunal « Sécurité dans l'Ouest Lausannois ».
- 11- Vœu de M. le Conseiller Gabriel Delabays

Ecublens, le 3 août 2023

Jean-Marc Bressan
Ch. Du Croset 13 D
1024 Ecublens

Président du Conseil Communal
p.a Greffe Municipal
Ch.de la Colline 5
1024 Ecublens


Concerne : Démission membre vienne ensuite Conseil Communal

Monsieur,

Par la présente, veuillez prendre part de ma démission du Conseil Communal en tant que membre vienne ensuite représentant du groupe Forum.

En effet, suite à différents changements dans ma vie privée, je dois renoncer à ma place de vienne ensuite du Conseil Communal.

En vous souhaitant de bonnes séances du Conseil Communal, je vous présente, Monsieur, Mes salutations les meilleures.

 Jean-Marc Bressan

Delisle Pierre
Rte de la Pierre no. 3
1024 Ecublens

Monsieur le Président du Conseil Communal
Monsieur Charles Koller
de et à 1024 Ecublens

Ecublens, le 06 novembre 2023

Concerne : ma démission du poste de Scrutateur-suppléant

Monsieur Charles Koller,

Par mon courrier, et pour le groupe FORUM, je vous informe que je donne ma démission du poste nommé en titre de ma lettre, avec effet immédiat.

Merci de prendre note de ce qui précède et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil Communal à l'assurance de ma considération distinguée.

Delisle Pierre

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Delisle Pierre', with a long horizontal stroke extending to the right.

MARS - préavis crédit de construction - réponses municipales

Questions/remarques de la commission ad hoc	Réponses municipales
La rénovation proposée permet de créer de nouvelles salles de classes, qui semblent nécessaires au vu de l'augmentation de la population de la commune	Il ne s'agit pas que d'une rénovation, mais bien de l'assainissement et de la mise aux normes du bâtiment (70.4%) qui n'a pas subi de travaux importants depuis sa réalisation en 1973 ! Et de créer rapidement des salles de classe (surélévation 23.7%) et de dégagement (5.9%) manquant cruellement aux écoles
Les salles de dégagement qui seront créées par la rénovation de Mars sont les bienvenues, et permettent à la commune de respecter les quota cantonaux.	Elles permettent de respecter un minimum les normes cantonales, vu que nous n'avons pas actuellement de salle de dégagement.
Pourquoi autant de lots sont-ils prévus (en tout 34) ? Cette division en relativement petits lots ne risque-t-elle pas de créer des difficultés de coordination lors du chantier ? Réponse : Le partage en lots est conforme à la législation sur les marchés publics. Un bureau d'architectes (Brönnimann et Gottreux Architectes SA) sera en charge de la coordination de tous les corps de métier. Les services communaux, qui n'ont pas le personnel nécessaire pour effectuer cette coordination, pourront donc déléguer à ce bureau d'architectes.	Cette division en lots est conforme à la législation sur les marchés publics. Elle découle également de la réalité des travaux à effectuer. À titre d'exemple, un charpentier ne fait pas de travaux de maçonnerie et un carreleur ne pose pas de fenêtre. La mission du personnel communal est d'être le représentant du Maître de l'ouvrage. C'est le bureau d'architecte qui remplit la fonction de Direction des travaux, et celle de coordinateur général.
Le canton a-t-il été sollicité pour des subventions aux constructions en bois (nouvel étage du bâtiment Mars) ? Réponse : La commune devrait pouvoir en bénéficier. La demande n'a pas encore été effectuée.	Nous ne pourrions obtenir une subvention que dans le cas de l'utilisation de bois vaudois. Elle permettrait de couvrir la plus-value du choix du bois vaudois. Ce point sera discuté avec l'entreprise adjudicatrice des travaux de charpente.
En ce qui concerne les charges d'exploitation , le coût annuel du chauffage passe de 19'000 CHF (bâtiment actuel) à 23'000 CHF (bâtiment rénové). Ces chiffres semblent particulièrement incompréhensibles, étant donné que l'on passe du statut de passoire énergétique (CECB note G) à celui d'un bon bâtiment (CECB note A ou B). On devrait au contraire diviser la consommation d'énergie de chauffage par un facteur au moins 2 ou 3, et donc diminuer fortement les charges d'exploitation liées à l'énergie. La réponse fournie par les services communaux n'est pas convaincante : ils évoquent l'augmentation de volume du bâtiment (mais cette augmentation, de l'ordre de +39 %, devrait être largement compensée par la diminution des pertes thermiques), ou la mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée à double flux (mais une telle ventilation, qui comporte en principe des récupérateurs de chaleur, devrait au contraire permettre une diminution des pertes par renouvellement d'air). Quelle est la puissance de crête prévue pour l'installation photovoltaïque en toiture ? Réponse : 93 kWc (kilowatts crête, soit pour un rayonnement solaire perpendiculaire de 1000 W/m²).	Il a été expliqué à la commission qu'il s'agissait d'estimations très prudentes qui feraient l'objet d'une calcul plus précise lors de l'établissement des budgets 2026.
Il y a un retard d'un an et demi par rapport au 1er préavis d'étude (2021/7). Une part de ce retard est due à des problèmes de communication entre communes et entre communes et canton. Le planning prévu dans le présent préavis (pour autant qu'il soit accepté par le Conseil communal), prévoit la livraison de l'immeuble en décembre 2025, pour une rentrée des classes en janvier 2026. Il implique l'implémentation de locaux provisoires pour loger les classes durant les travaux et il est prévu qu'une centaine de containers soient aménagés par une entreprise de la région pour un coût global forfaitaire de 2'060'000 CHF HT. Ce prix paraît extrêmement élevé, mais la commission n'a pas été en mesure d'examiner cette offre en détail.	Ces documents n'étant pas publics, ils ne pouvaient pas être transférés à la commission. Toutefois, il a été proposé à la commission la possibilité de les consulter dans nos locaux. La répartition des coûts a été détaillée dans le rapport de la COFIN.

MARS - préavis crédit de construction - réponses municipales

Questions/remarques de la commission ad hoc	Réponses municipales
<p>La Municipalité nous soumet ce jour un unique projet visant à la transformation du bâtiment existant pour un prix probablement proche de la construction d'un bâtiment neuf.</p>	<p>Comme annoncé dans le préavis de mars 2021, la Municipalité a lancé un appel d'offres de groupement de mandataires composé d'un bureau d'architecte et de bureaux d'ingénieurs civils et CVSE. Le premier tour d'appel à candidatures a permis de sélectionner, sur la base de références, 5 candidats qui ont été amenés à soumettre une offre lors du 2ème tour. C'est donc la Municipalité qui a choisi le regroupement de mandataires qui présentait le meilleur projet. Ceci a débouché sur la présentation du crédit d'étude complémentaire tel que promis lors de la séance de mars 2021. C'est donc en totale transparence qu'un préavis a été soumis au Conseil communal en juin 2022. Le bureau d'architectes Brönimann et Gottreux Architectes SA pilotera le regroupement des mandataires. Par ailleurs, c'est le bureau d'ingénieurs Chammartin & Spicher SA qui a procédé à l'étude du CECB+.</p> <p>Un calcul très raisonnable à raison de 4'500.- CHF/m2 auquel on ajoute les frais de démolition ainsi que la fourniture, la location et le repli d'une école provisoire démontre qu'une démolition reconstruction coûterait près de Fr. 20'000'000.- TTC.</p>
<p>Malgré un investissement très élevé, nous garderons un immeuble âgé de 50 ans, bien rénové certes, mais avec une conception architecturale et fonctionnelle qui ne correspondrait probablement pas à celle d'une école moderne.</p>	<p>Le collège est bien âgé de 50 ans, mais l'assainissement et les améliorations prévues en vue d'obtenir un bâtiment classé en catégorie A pour l'efficacité énergétique et B pour l'isolation lui redonnera 50 nouvelles belles années et son architecture n'en fait pas du tout un bâtiment du passé.</p>
<p>Le positionnement au centre de la plaine du Croset, sur un axe circulant de la commune, devrait en faire un objet emblématique</p>	<p>Assainir un bâtiment de 50 ans, lui ajouter un étage supplémentaire, utiliser les surfaces de liaison entre 2 bâtiments, offrir des salles spéciales avec une belle luminosité, accueillir l'entrée du CAD pour servir tous les autres bâtiments scolaires du site du Pontet en fait à coup sûr un bâtiment emblématique de notre commune.</p>
<p>L'environnement des immeubles scolaires du complexe du Pontet fait l'objet d'une étude par la Municipalité. Cependant la commission aurait souhaité que cette étude soit intégrée au projet.</p>	<p>Si un grand nombre des besoins est identifié, la Municipalité travaille encore avec ses services sur une vision claire des besoins, afin de prioriser les interventions. Le futur préavis annoncé dans la communication municipale no 5 de ce jour, intitulée "Projet de développement du secteur du Pontet" permettra de répondre plus précisément à cette interrogation justifiée du Conseil communal.</p>
<p>1. Une analyse des besoins en classes scolaires et salles de gymnastique actuelles et futures, dans un horizon raisonnable de 10-15 ans au moins, étude basée notamment sur le développement des quartiers en cours et des décisions désormais connues au niveau intercommunal ; 2. Un projet de construction d'un nouvel immeuble répondant aux besoins déterminés ci-dessus, impliquant les possibilités d'implantation et de mise en valeur de l'ensemble du complexe scolaire du Pontet. La commission précise qu'elle ne demande pas un projet détaillé sur base de soumissions, mais bien un programme architectural fonctionnel établi par nos andants et une estimation de coût basée sur les prix standards et pratiqués en la matière actuellement ; 3. Le projet actuel soumis ce soir complété par le détail des gains énergétiques et financiers détaillés engendrés par ce projet, et les prix actualisés au moment de la présentation du nouveau préavis, projet qui demeure une alternative cas échéant ; 4. La recherche proactive d'une solution transitoire moins onéreuse (école provisoire) ; 5. Le plan des aménagements extérieurs du site du Pontet avec, dans la mesure du possible, un concept de dépose-minute et la somme des investissements y relatifs.</p>	<p>Renvoyer le préavis pour demander une nouvelle étude entraînerait une nouvelle demande de crédit pour financer les honoraires complémentaires des mandataires. L'analyse des besoins sera exprimée lors de la présentation d'un préavis de concours sur le développement du secteur du Pontet (communication municipale no 5 de ce jour). Les gains énergétiques et financiers pourraient être présentés lors du prochain Conseil, via les communications municipales. Les solutions proactives d'une école provisoire ont toutes été explorées en particulier avec la direction des écoles. La location du collège d'Épenex au Canton pour 5 ans permettra de financer une partie de l'école provisoire et surtout de permettre à nos enfants de conserver de bonnes conditions d'enseignement sur le site du Pontet. Le projet de l'assainissement du collège Mars présenté au Conseil depuis 2021 n'a jamais eu pour objectif de répondre à toutes les questions concernant l'ensemble des aménagements du site du Pontet.</p>

MARS - préavis crédit de construction - réponses municipales

Questions/remarques de la commission
ad hoc

Réponses municipales

Un très important travail a été effectué depuis plus de 3 ans.

La direction des écoles attend avec impatience une amélioration rapide des besoins en locaux, ceci pour le bien des enfants de notre Commune.

Le projet répond à ces besoins urgents.

Le retarder ne ferait que péjorer la situation actuelle au détriment de nos enfants et également des enseignant.e.s qui s'occupent de leur formation.

Conseil communal Ecublens VD

Préavis 2023/9 : Collège Mars, surélévation, rénovation et assainissement énergétique
– crédit de construction

Voeu, Nicolas Morel, 9 novembre 2023

Dans le cadre de la discussion sur le crédit de construction pour la rénovation du collège Mars (préavis 2023/9), je souhaite que la Municipalité, en parallèle avec les travaux de préparation du chantier de rénovation, complète le préavis sur les points suivants et fournisse au Conseil communal (par exemple dans le cadre des Communications municipales) :

1. Une analyse des besoins en classes scolaires et salles de gymnastique actuelles et futures, dans un horizon raisonnable de 10-15 ans au moins, étude basée notamment sur le développement des quartiers en cours et des décisions désormais connues au niveau intercommunal ;
2. Dans un délai à fin décembre 2023, une analyse détaillée des gains énergétiques et financiers engendrés par ce projet.

N. Morel.

Cédric Sandoz
Rue de Renges 24
1024 Ecublens

Greffe municipal
Mon Repos
Chemin de la Colline 5
Case postale 133
1024 Ecublens

Ecublens, le 08 novembre 2023

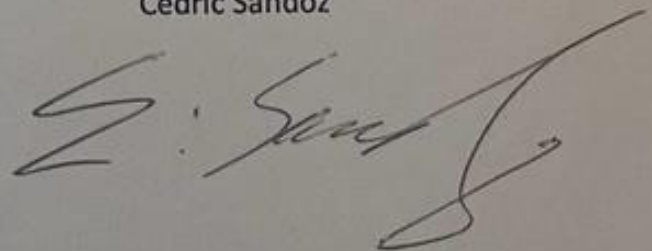
7071 – Cheminement agricoles - Retrait Opposition

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Après discussion avec de nombreux Ecublensais, je déclare, par ma signature, retirer mon opposition au projet cité en titre.

En vous remerciant par avance du soin que vous apporterez à ce retrait d'opposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.

Cédric Sandoz



Pierre Chapuisat
Rue de Renges 22
1024 Ecublens

Greffe municipal
Mon Repos
Chemin de la Colline 5
Case postale 133
1024 Ecublens

Ecublens, le 08 novembre 2023

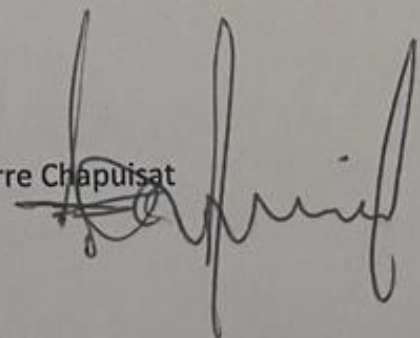
7071 – Cheminement agricoles - Retrait Opposition

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Après discussion avec de nombreux Ecublensais, je déclare, par ma signature, retirer mon opposition au projet cité en titre.

En vous remerciant par avance du soin que vous apporterez à ce retrait d'opposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.

Pierre Chapuisat





Ecublens VD, le 03.11.2023

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) : Voeux

Note : ces voeux sont déposés en complément du rapport sur le postulat « Pour une politique communale volontariste de lutte contre le racisme et les discriminations » de Jean Aristide Timba Bema.

En raison de l'absence d'une unanimité de la commission qui a examiné ce postulat, le rapporteur s'est engagé, au nom de la majorité de la commission de déposer les voeux indépendamment.

Pour rappel, le voeu n°1 a été soutenu par 4 voix pour et 1 abstention, par la commission. Le voeu n°2 a été soutenu par 3 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Voeu 1 : A l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, la Municipalité est invitée à transmettre une information, dans le but de sensibiliser la population à la problématique des discriminations, via les canaux de communication numérique et journalistique de la commune, relayant vers les canaux d'information cantonaux et fédéraux, en particulier le « Service fédéral de lutte contre le racisme ».

Voeu 2 : Demande à la Municipalité de s'adresser aux facultés compétentes de l'UNIL et de l'EPFL afin de voir s'il est faisable de mandater un étudiant ou plusieurs étudiants qui pourraient élaborer un questionnaire, relayé au sein de la commune, permettant de se rendre compte de la vision de la population ecublanaise sur la problématique du racisme et des discriminations.

Nom, prénom : Delabays Gabriel

Signature :



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 09.11.2023

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Voeu		
<p>La question soulevée ici concerne le rôle de la Municipalité dans la problématique du racisme. Elle a, en tout cas, une responsabilité en tant qu'employeur. Je prends l'exemple de l'employeur. Je prends l'exemple de l'employeur EPFL, qui mène une campagne intitulée "Respect", visant à sensibiliser aux discriminations, qu'elles soient racistes, sexistes ou liées à l'origine. Il n'est pas pas question ici d'intégration, mais plutôt de la discrimination ordinaire au quotidien.</p> <p>Par ce voeu, j'encourage vivement la Municipalité à solliciter des professionnels qualifiés pour animer des ateliers sur ces questions à l'intention du personnel de l'administration. Bien entendu, cela se ferait sur une base volontaire, par exemple, dans le cadre de la formation continue. Cela serait particulièrement approprié pour toutes les personnes en contact avec les habitants/enfants, et il serait souhaitable d'ouvrir ces ateliers aux bénévoles/membres d'associations subventionnées, tels que les entraîneurs sportifs.</p>			
Nom, prénom : Sage Daniel			
Signature :			

Ch. de la Forêt



Ch. des Clos



Giratoire du Villars, devant la police



Bonjour,

Annexe 9

Je me permets de prendre la parole aujourd'hui pour vous demander des éclaircissements concernant les affiches pour les élections fédérales.

En effet, j'ai compté que la Commune a installé 8 emplacements pour les affiches électorales (devant la Police, Motty, Croset, Forêt, Epenex, Clos, Rte Neuve, et Pontet) et, en me baladant dans la commune, j'ai constaté que le Parti socialiste avait des affiches pour le Conseil national dans seulement 3 endroits, dont deux peu visibles (un sur la route de la Forêt derrière des places des stationnement de voitures et un au ch. des Clos).

De plus, dans les panneaux qui se trouvent en face du Centre commercial, à côté du collège du Pontet, il y avait encore deux places libres mais aucune affiche du Parti socialiste.

Pour le Conseil aux Etats, aucune affiche de Pierre-Yves Maillard n'a été collée à Ecublens. Il est vrai que notre camarade n'a pas eu besoin d'affiches à Ecublens pour être élu au 1^{er} tour, mais pour une question d'équité je trouve que cela ne devrait plus se reproduire.

Mes questions sont donc les suivantes : Quels sont les critères choisis par la Commune pour organiser les affichages et avoir une équité entre tous les partis ? Qui décide comment sont réparties les affiches ? Avez-vous une liste de priorisation des lieux qui sont plus ou moins visibles ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Naité Piéty Chevallas
9.11.2023

Devant le collège du Pontet – pas d'affiche PS et 2 places libres



Epenex – pas d'affiche PS



CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS

RAPPORT DES DELEGUES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL « SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS »

ANNEE 2022-2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Les délégués de la commune d'Ecublens au Conseil intercommunal « Sécurité dans l'Ouest Lausannois », ci-après POL, se composent de

Membres délégués	Groupe politique
M. Naser Iseni	PSIG
M. Jean-Claude Mermimod	UDC, scrutateur
Mme Samia Mouehli	Forum
Mme Pamela Raboud	PSIG
M. Stéphane Raveau	Forum
M. Alexandre Schelling	Les Verts
M. José Birbaum	PLR + ID, membre Commission de gestion

1. Comité de Direction (CoDir)

Le 13 septembre 2023, le Président du Conseil intercommunal a assermenté M. Luigi Sartorelli, Municipal de Pully, en remplacement de M. Laurent Kurt, qui a repris un autre dicastère dans sa commune. Ecublens demeure comme jusqu'ici représenté au CoDir par M. Jean Cavalli, Municipal.

2. Activités du Conseil intercommunal en 2022-2023

Depuis le 30 juin 2022, le Conseil intercommunal s'est réuni à 3 reprises et s'est prononcé sur divers préavis ainsi que sur

2.1. Les comptes 2022

Comme en 2021, l'exercice 2022 boucle avec un résultat financier nettement plus favorable que le budget. Les charges effectives sont inférieures de 1'600'000 CHF, pour un budget de 25'500'000 CHF. Cette différence provient

- pour 900'000 CHF (./ 4%), en raison de charges « Autorités et personnel » plus faibles que prévues provenant du turnover et des difficultés de recrutement du personnel policier,
- et pour 700'000 CHF (./ 17%) en raison, d'une part, du report d'achats de mobiliers et de matériel informatique et, d'autre part, de la maintenance informatique.

Compte tenu également de recettes supérieures, le découvert à assurer par les communes se chiffre à 16'726'000 CH, de 2'000'000 CHF inférieur aux prévisions.

Pour Ecublens, notre participation effective 2022 est de 2'558'000 CHF, (ex 2'703'000 CHF), soit 15.295% du découvert total.

2.2. Le rapport de gestion 2022

Après les années COVID, le fonctionnement de la POL a retrouvé une certaine normalité, sous réserve toutefois de mesures managériales prises après remise d'un rapport d'Audit. Elles se sont concrétisées notamment par l'engagement au printemps 2023 d'un nouveau commandant en la personne de M. Stéphane Bérard-

Activités de la POL, quelques chiffres

Interventions de la POL en 2022	2022	2021
Sur Ecublens	1 689	1 860
Total des 8 communes de la POL	15 505	16 053

Interventions de la POL sur Ecublens	2022	2021
Concernant la circulation	357	505
dont		
• accidents	138	127
• contrôles circulation et radar	89	139
• contrôles de stationnement	53	207
Concernant l'atteinte au patrimoine	435	423
dont		
• vols simples	69	70
• vols qualifiés	29	26
• vols par effraction	71	49
• vols de véhicules	37	27
• vols avec violence	1	1
• dommages à la propriété	58	97
Concernant l'atteinte aux personnes	748	799
dont		
• intégrité corporelle	50	23
• intégrité sexuelle	13	11
• nuisances sonores	143	173
• violences domestiques	12	22
• stupéfiants	23	17

Nbre d'amendes d'ordre	2022	2021
Dans les 8 communes de la POL	72'704	74'957
Dont Ecublens	12'443	6'993
Dont Surveillance automatique du trafic (radars fixes)		
Total des 8 communes de la POL	15'106	9'816
Dont Ecublens *	7'502	1'200

* 2 radars fixes (carrefour Cerisaie et Tir Fédéral)

Davantage d'informations se trouve dans les rapports de gestion sous <https://www.polouest.ch/rapport-de-gestion-2/>

2.3. Le budget 2024

Les charges seront sensiblement plus importantes en 2024 que la somme prévue au budget 2023, qui n'incorporait aucune augmentation du coût de la vie. Le Comité de direction a finalement décidé d'appliquer début 2023 une augmentation de 2,5% pour

l'année en cours, qui se retrouvera dans les comptes de cette fin d'année. Avec le 1% supplémentaire pour 2024 pronostiqué ce printemps, les charges prévues en 2024 seront de 1'581'000 CHF supérieures au budget 2023, et 3'022'000 CHF plus élevées que celles effectivement réalisées en 2022.

Il y a lieu de préciser qu'à nouveau, le budget est établi sur la base d'un quota de personnel probablement impossible à atteindre, pour les raisons de difficultés de recrutement mentionné plus haut.

Comme la part d'Ecublens à la couverture des charges de la POL devrait se réduire à 13.216% (15,295% en 2022) la participation de notre commune devrait être quasi identique aux 2'550'000 CHF versés par Ecublens pour 2022.

Ecublens, le 5 novembre 2023

José Birbaum, délégué rapporteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'José Birbaum', written in a cursive style.



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 07.11.2023

Type :

Postulat

Motion

Amendement

Autre (préciser) : Voeu

La demande des jeunes pour les installations sportives va grandissant. La Ville de Morges s'est par exemple dotée d'un pumptrack mobile, soit une installation permettant la pratique de sports divers comme le skateboard, la trottinette ou le VTT, afin de proposer une nouvelle offre sportive abordable et accessible dès le plus jeune âge.

J'émet donc le voeu que la Municipalité examine l'opportunité d'installer à Ecublens, en plus des installations existantes au Pontet, un pumptrack mobile.

Nom, prénom : Delabays Gabriel

Signature :